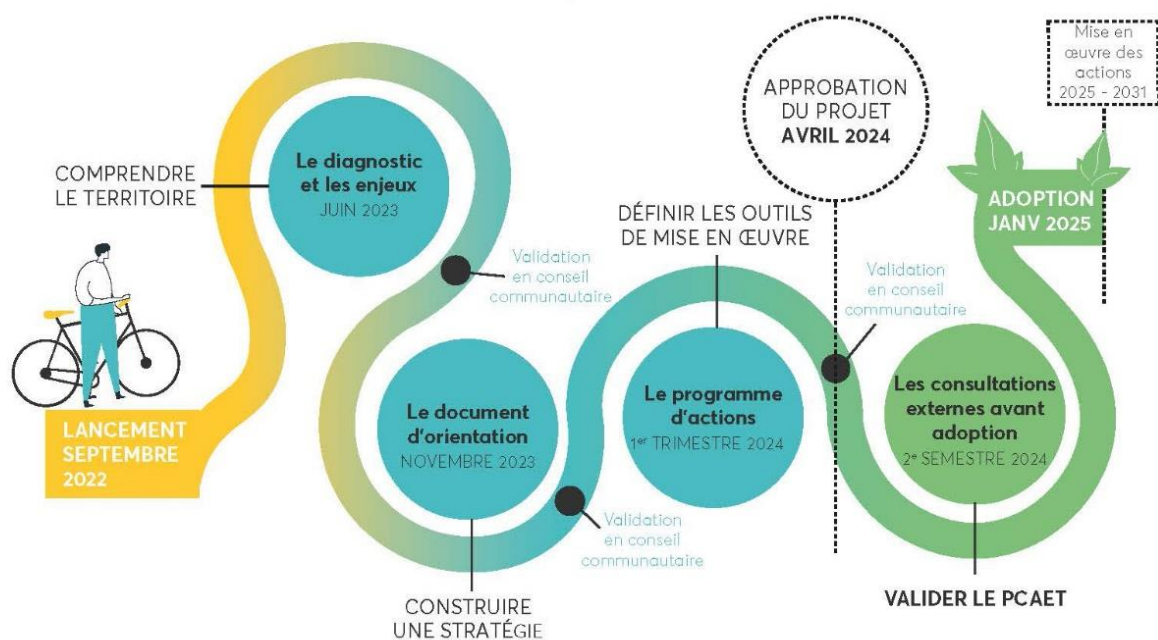


Janvier 2025

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

LE PLAN D' ACTIONS

LES ETAPES DE L'ELABORATION DU PCAET 2025-2031



SOMMAIRE

1. Les Objectifs du plan d'actions	P4
2. Le Plan d'actions	P5
3. Axe 1 : L'Acceptabilité et l'adhésion de tous aux stratégies environnementales et l'exemplarité de la collectivité 3.1 Présentation générale des fiches 3.2 Rappel des constats et des enjeux 3.3 Gains attendus d'ici 2050 3.4 Démarches en cours et opportunités 3.5 Facteurs de réussite et freins identifiés	P9
4. Axe 2 : L'Adaptation du territoire pour vivre dans un environnement sain 4.1 Présentation générale des fiches 4.2 Rappel des constats et des enjeux 4.3 Gains attendus d'ici 2050 4.4 Démarches en cours et opportunités 4.5 Facteurs de réussite et freins identifiés	P14
5. Axe 3 : L'atténuation par une autoconsommation locale et pour l'indépendance énergétique nationale 5.1 Présentation générale des fiches 5.2 Rappel des constats et des enjeux 5.3 Gains attendus d'ici 2050 5.4 Démarches en cours et opportunités 5.5 Facteurs de réussite et freins identifiés	P18
6. Une collectivité déjà en ordre de marche 6.1 Le Projet de Territoire 6.2 Le Contrat d'Objectif Territorial 6.3 Le Contrat Local de Santé 6.4 La Trame Verte et Bleue 6.5 Le Contrat Opérationnel de Mobilité 6.6 Territoire d'industrie 6.7 Le Plan Alimentaire Territorial 6.8 Le programme Local de l'Habitat 6.9 Récapitulatif	P25
7. Les fiches actions 7.1 La structure des fiches actions 7.2 Les fiches actions par axes 7.3 Comment la collectivité atteint-elle les objectifs d'énergies renouvelables de la stratégie au travers du plan d'actions ?	P35
8. Prise en compte de l'évaluation environnementale	P64

1 LES OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions du PCAET répond aux trois objectifs principaux définis dans la stratégie :

- Une réponse et un renforcement des préoccupations environnementales de la collectivité en lien avec la transition écologique au travers de la gouvernance et en particulier :
 - Son organisation interne,
 - La formation et la mobilisation des élus et des services,
 - L'évaluation climatique de son budget,
 - Des achats publics écoresponsables,
 - Le suivi à l'aide d'un observatoire de l'avancement de sa politique climat,
 - La coopération infra et extra territoriales,
 - L'exemplarité de la collectivité pour entraîner le changement de comportement,
 - La mobilisation de la société civile et des citoyens vers une consommation plus responsable,
 - Le développement d'actions d'éducation et de sensibilisation,
 - Une démarche d'aménagement durable du territoire
 - La formation et l'innovation sur le territoire.
- L'appropriation des conséquences du changement climatique y compris pour anticiper l'arrivée d'industries d'envergures nationales et en particulier :
 - La protection des biens et des personnes aux aléas climatiques, les risques naturels et technologiques,
 - La quantification et la protection des ressources naturelles
 - La qualité de l'air,
 - La protection de la biodiversité,
 - Une gestion durable de la forêt.
- L'atténuation des impacts actuels de l'activité du territoire et la limitation de ceux qui pourraient être engendrés par l'arrivée des industries et en particulier sur les cinq secteurs du PCAET : la mobilité, l'industrie, l'agriculture, le tertiaire et le résidentiel.

De plus, pour chaque action, nous avons tenu compte :

- du contexte,
- des évolutions réglementaires,
- des connaissances techniques à approfondir,
- des études spécifiques et des avancées thématiques connues.

2 LE PLAN D' ACTIONS

AXE 1 : L'ACCEPTABILITE ET L'ADHESION DE TOUS AUX STRATEGIES ENVIRONNEMENTALES ET L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE



1.1 Transparence et cohérence des enjeux environnementaux dans les politiques publiques de la CC Lacq-Orthez

1.2 Concertation et sensibilisation

1.3 Exemplarité de la collectivité

LES ATTENDUS : EMBARQUER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

L'objectif de la collectivité est de rendre les parties civiles actrices de la transition écologique. Pour ce faire, l'action de la collectivité doit tendre dans ce sens, en encourageant, par des mesures conduisant à l'acceptabilité et l'adhésion des habitants du territoire.

PROJETS, SCHEMAS ET CONTRATS EN COURS DE LA COLLECTIVITE



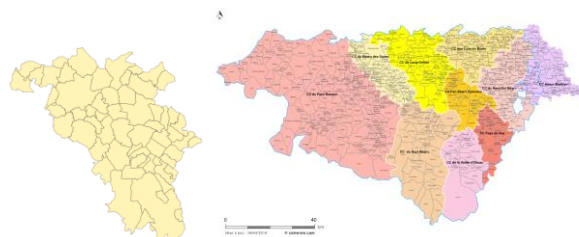
- Le Projet de Territoire
- Le Programme Local de l'Habitat
- Le Contrat de Relance pour la Transition Ecologique
- Le Contrat de Développement et de Transition
- Le Contrat d'Objectif Territorial
- Le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Béarn
- Le Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés
- Le Schéma Directeur d'éclairage Public et Optimisation Energétique

PERIMETRES

Infra territoriale CCLO Extra territoriale



**LACQ
ORTHEZ**
COMMUNAUTE DE COMMUNES





AXE 2 : L'ADAPTATION DU TERRITOIRE POUR VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN

2.1 Protection des personnes et des biens face aux aléas climatiques, aux risques naturels et technologiques

2.2 Préservation des ressources naturelles

2.3 Préservation de la biodiversité et organisation d'une stratégie d'évitement

LES ATTENDUS : FAIRE DE LA BIODIVERSITE UN MARQUEUR DE BONNE SANTE DU TERRITOIRE

Un des piliers du plan d'actions est l'adaptation du territoire, l'objectif étant de répondre au droit à un environnement sain. Pour ce faire, des mesures protectrices sont à établir à destination des personnes, des biens mais aussi de la biodiversité.

PROJETS, SCHEMAS ET CONTRATS EN COURS DE LA COLLECTIVITE



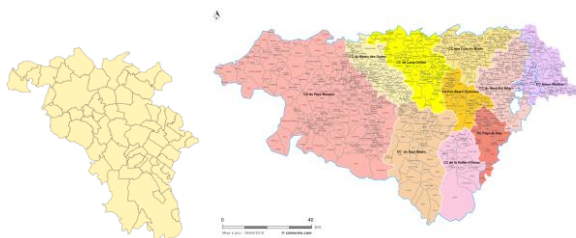
- Le Contrat Local de Santé
- Le Plan d'Actions de la Trame verte et bleue
- Le Schéma de Développement Touristique
- Le Plan Local de Randonnée

PERIMETRES

- ☒ Infra territoriale
- ☒ CCLO
- ☒ Extra territoriale



LACQ
ORTHEZ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





AXE 3 : L'ATTENUATION PAR UNE AUTOCONSOMMATION LOCALE ET POUR L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE NATIONALE

3.1 Changement de paradigme de la mobilité

3.2 Cap sur l'écologie industrielle territoriale pour avoir des industries exemplaires et innovantes

3.3 Equilibre entre agricultures alimentaire et énergétique

3.4 Vers une autonomie énergétique du tertiaire

3.5 Privilégier une logique d'usages pour le résidentiel

LES ATTENDUS : IMPLIQUER TOUS LES SECTEURS DANS LES TRANSITIONS ENERGETIQUES ET ECOLOGIQUES

La mobilité est un secteur transversal et donne lieu à des mesures d'atténuation pour conduire à une mobilité alternative et décarbonée qui convienne à tous.

L'industrie doit répondre aux enjeux des transitions écologique et énergétique en étant exemplaire pour les autres acteurs du territoire.

Les énergies renouvelables prennent une part importante dans les revenus des agriculteurs. Néanmoins, il est primordial de conserver une agriculture alimentaire sur le territoire. De nouvelles pratiques culturelles sont à mettre en place.

L'autonomie énergétique fait surtout référence à l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique et foncière pour les secteurs tertiaire et résidentiel. La rénovation plutôt que du neuf doit être privilégiée.

Des logements adaptés aux parcours de vie en secteur résidentiel et une densification des centres-bourgs en lien avec la mobilité doivent être étudiés.



PROJETS, SCHEMAS ET CONTRATS EN COURS DE LA COLLECTIVITE

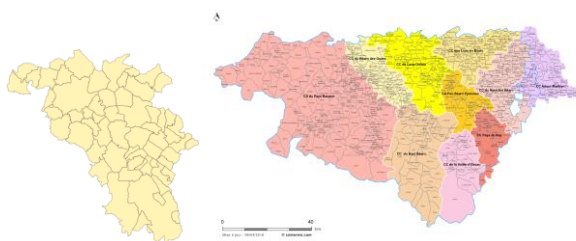
- Le Contrat Opérationnel de Mobilité
- Le Plan de Mobilité Interne Béarn
- Le Plan de Mobilité Simplifié
- Le Territoire d'Industries Lacq Pau Tarbes
- Le Plan Alimentaire Territorial
- Le Schéma de Développement Commercial Intercommunal
- L'Opération de Revitalisation du territoire
- La stratégie tourisme 2022-2026
- Le plan local de randonnée

PERIMETRES




CCLO Infra territoriale Extra territoriale

LACQ
ORTHEZ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



3 AXE 1 : L'ACCEPTABILITE ET L'ADHESION DE TOUS AUX STRATEGIES ENVIRONNEMENTALES ET L'EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

3.1 PRESENTATION GENERALE DES FICHES



1.1 Transparence et cohérence des enjeux environnementaux dans les politiques publiques de la CC Lacq-Orthez

- 1.1.1 Animer et suivre la politique climat du territoire
- 1.1.2 Rendre transparente l'action de la collectivité

1.2 Concertation et sensibilisation

- 1.2.1 Concerter et communiquer avec la population
- 1.2.2 Coopérer avec les parties prenantes

1.3 Exemplarité de la collectivité

- 1.3.1 Favoriser l'innovation, la formation et l'emploi pour tous
- 1.3.2 Entraîner la population par l'exemple de la CC Lacq-Orthez



Pôles concernés



Direction générale



Pôle Ressources



Pôle Animation du territoire



Pôle Environnement



Pôle Développement économique



Pôle aménagement du territoire

3.2 RAPPEL DES CONSTATS ET DES ENJEUX

La collectivité a souhaité élaborer son projet de territoire en début de mandat. Elle s'est engagée dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) en signant un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME. De plus, elle élabore en parallèle 3 démarches structurantes : le Programme Local de l'Habitat, le PCAET et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Afin d'avoir une coordination entre ces 3 démarches, un groupe de travail spécifique a été créé avec des élus siégeant dans les différents COPIIL et les fonctionnaires en charge des documents. Il a pour objectif d'assurer une vision d'ensemble et transversale afin de les optimiser et surtout garantir leur cohérence.

En plus de cette gouvernance spécifique qui perdurera dans le temps, des outils de transparence sont mis en place :

- 11 groupes de travail pour chaque enjeu du projet de territoire qui auront en charge de prioriser les actions de la collectivité dont celles du PCAET ;
- Un budget vert dont la méthode et le périmètre sont à définir ;

● Un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables SPASER.

La gouvernance mise en place suite à l'engagement du COT est similaire à celle du PCAET. Les changements de comportement induits doivent s'accompagner d'acculturation de deux ordres : des connaissances spécifiques avec un déploiement de formations adaptées pour les élus et les fonctionnaires, et des sensibilisations des acteurs et des citoyens du territoire.

Elle participe à plusieurs projets infra et supra territoriaux. Elle souhaite capitaliser ces travaux avec tous les acteurs.

Depuis 2008, la CCLO apporte son soutien aux projets de recherche et d'innovation, en particulier, aux actions de valorisation et de transfert de technologie en lien avec le développement du bassin de Lacq. La collectivité a signé une convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

À l'échelle du Pôle métropolitain du Pays de Béarn, la CC Lacq-Orthez participe notamment à l'élaboration d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI).

En réponse aux difficultés de recrutements des entreprises et au déficit d'attractivité de certains secteurs industriels, le territoire d'industrie Lacq-Pau-Trabes a lancé une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT). Il s'agit d'une démarche partenariale coordonnée entre les acteurs locaux, les entreprises, les acteurs de la formation et de l'emploi, les branches professionnelles, les chambres consulaires, les associations d'industriels... visant à accompagner l'évolution des besoins d'emplois et de compétences des entreprises et à sécuriser les parcours professionnels des salariés. La collectivité est partenaire de ce projet. Et en parallèle, elle s'est investie dans le projet de Campus des métiers et qualifications, projet visant sur la filière des métiers de l'énergie verte et décarbonée, à établir une meilleure adéquation entre les besoins métiers et l'offre de formation.

3.3 GAINS ATTENDUS D'ICI 2050

La collectivité affine sa volonté politique de s'engager dans la transition écologique et s'engage dans les déclinaisons techniques et administratives.

De plus, elle poursuit sa collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels, et avec la société civile. Elle réfléchit à impliquer la population dans ces politiques environnementales.

Elle souhaite aussi inciter à l'innovation sur son territoire au travers de thèses et postdoc et avoir une filière de formation pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises et des nouveaux métiers émergents.

3.4 DEMARCHES EN COURS ET OPPORTUNITES

Le **Contrat d'Objectif Territorial**, couplé au Projet de Territoire, est un outil qui permet de structurer pour la collectivité, ses actions à l'échelle locale et d'organiser le territoire vis-à-vis des bouleversements à minima climatiques et systémiques à venir. La collectivité peut s'appuyer sur le réseau Territoire en transition développé par l'Etat et l'ADEME. La CCLO ambitionne au travers de son premier plan d'actions sur un pas de temps de trois ans d'appliquer les recommandations suivantes :

- Prendre le temps de se former et de s'organiser en interne ;
- Comprendre les spécificités de son territoire pour amorcer l'action ;
- Mobiliser autour d'un projet de territoire sobre et résilient ;
- Mettre en cohérence son action avec les objectifs de transition et de résilience.

La collectivité a élaboré son **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PPDLMA). La collectivité a un programme **EcoLutz** relatif aux actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses. Ils ont été présentés dans le diagnostic. De plus, elle est en train d'élaborer sa **feuille de route numérique responsable**.

La collectivité a une **convention de partenariat** avec **l'Université de Pau et des Pays de l'Adour** pour le financement de thèses, post-doc ou de chaires.

L'étude et les différents échanges menés avec le rectorat, la région Nouvelle-Aquitaine, les partenaires industriels, etc. ont conduit à un projet plus global « **Compétences et Métiers d'Avenir** », en lien avec le projet de "campus des métiers et des qualifications" ou CMQ désormais en accord avec le **Rectorat** par la cité scolaire de Mourenx sur la chimie verte. Il a pour objectif, sur le territoire en Nouvelle-Aquitaine de créer des filières dans l'énergie et la chimie avec la thématique « ingénierie des métiers de la chimie verte et de l'énergie décarbonée ».

Les 5 critères pour être éligible sont d'avoir :

- Une problématique d'ampleur nationale ;
- Des ressources mobilisables en termes de recherche ;
- Des espaces emblématiques en termes d'accueil et de formation, y compris pour une offre sportive et culturelle ;
- Des partenariats européens ;
- Une évaluation interne avant la fin de la labellisation.

La **Région** propose par ailleurs l'attribution d'un label « **Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine** » sur la base de critères parfois proches du niveau national :

- La coopération entre les acteurs de formation initiale et continue, les entreprises et les acteurs de l'innovation ;
- Une focalisation sur un secteur et un territoire cohérent ;
- Une information innovante sur les métiers ;
- L'innovation dans les pratiques de formation et les parcours ;
- La qualité de l'accompagnement.

Le MI[X] est le nom du centre culturel intercommunal. Cet équipement de 4 000 m² permet d'offrir à chacun des services culturels de qualité, quel que soit son âge et sa catégorie sociale. Il abrite 7 structures clés : une médiathèque, une Cyber, un Centre Culturel Scientifique et Technique des Pays de l'Adour (CCSTI Lacq-Odyssée), une galerie d'art contemporain, le musée d'art modeste, une compagnie "Théâtre les pieds dans l'eau", un cinéma .

R3 Futurs-ACT est un Réseau Régional de Recherche porté sur l'Anticipation au Changement climatique dans les Territoires en transition en Nouvelle-Aquitaine et ailleurs.

Ce réseau s'appuie sur la participation de scientifiques et la collaboration avec les acteurs de la société civile (associations environnementales, collectifs), des collectivités locales, d'organismes gestionnaires (PNR, collectivités locales, administrations), et des filières socio-économiques.

En complément des connaissances sur les impacts environnementaux et sociétaux du changement climatique, Futurs-ACT vise à développer des sciences de l'anticipation pour explorer les futurs des territoires face au changement climatique.

L'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique est une initiative transfrontalière de coopération territoriale de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), lancée en 2010. Il travaille sur le changement climatique sur le périmètre pyrénéen. Les membres de la CTP, et par conséquent, de l'OPCC, sont la Principauté d'Andorre et les Régions françaises de la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, ainsi que les communautés autonomes espagnoles Aragon, Catalogne, Euskadi et Navarre. L'OPCC, a pour objectif de réaliser un suivi et de comprendre le phénomène du changement climatique dans les Pyrénées pour aider le territoire à s'adapter à ces impacts. Sa vision est d'être la plateforme de référence en matière de connaissance en adaptation au changement climatique dans les écosystèmes de montagne.

Dans une logique d'anticipation et d'adaptation au dérèglement climatique, l'association **Virage Énergie** propose des pistes d'actions et des outils d'aide à la décision publique pour une transition vers une société sobre en énergie et en ressources naturelles. L'association travaille sur 4 champs d'action :

- EXPLORER – La dimension recherche et prospective est au cœur de nos préoccupations
- FORMER – Virage Énergie conçoit et dispense des formations sur les enjeux énergie-climat

- ACCOMPAGNER – Virage Énergie accompagne les territoires dans leur stratégie de transition énergétique
- SENSIBILISER – Pour réussir la transition énergétique, nous avons besoin de citoyens conscients des enjeux que pose le changement climatique

Elle propose une plateforme recensant les outils pédagogiques de sensibilisation aux enjeux, ordres de grandeur et solutions politiques et sociétales liés au dérèglement climatique, à la transition énergétique et écologique.

Cette liste n'est pas exhaustive.



*OPCC : Observatoire des Pyrénées du Changement Climatique

3.5 FACTEURS DE REUSSITE ET FREINS IDENTIFIES

Les facteurs de réussites sont :

- Le portage politique fort pour instaurer de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique ;
- L'affirmation politique de la trajectoire de la transition écologique avec un budget vert et le SPASER ;
- La formation, la coordination et la transversalité des élus et des techniciens ;
- Le lien entre les documents de planification et les règlements d'intervention de la collectivité
- L'articulation entre les différentes échelles territoriales et le développement de données comparables ;
- L'innovation ;
- L'évaluation des besoins de compétences professionnelles ;
- La prise en compte des attentes, des freins sociaux pour anticiper les fractures territoriales à venir ;

- L'établissement d'une culture du bas-carbone au travers de communications mobilisatrices via l'exemplarité de la collectivité et l'accompagnement par la sensibilisation de tous les publics.

Les freins identifiés sont en lien avec une vision et une communication qui ne seraient pas correctement décryptées et la coordination des actions. Il y a classiquement 4 freins :

- les freins culturels : liés à la culture des élus et des techniciens de la collectivité, de la société et des acteurs du territoire ;
- les freins relationnels : liés à la communication au sein des services de la collectivité et entre les différents acteurs ;
- les freins factuels : de nature financière, organisationnelle, institutionnelle, ;
- les freins liés à la mise en œuvre de la démarche : résultant notamment de la conduite du changement.

4 AXE 2 : L'ADAPTATION DU TERRITOIRE POUR VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN

4.1 PRESENTATION GENERALE DES FICHES



2.1 Protection des personnes et des biens face aux aléas climatiques, aux risques naturels et technologiques

2.1.1 Etablir une politique et l'animer

2.2 Préservation des ressources naturelles

2.2.1 Avoir une vision partagée des ressources du territoire

2.2.2 Agir sur la qualité de l'air intérieur et extérieur

2.2.3 Répondre aux préoccupations liées à la vulnérabilité en eau

2.3 Préservation de la biodiversité et organisation d'une stratégie d'évitement

2.3.1 Préserver et renforcer la biodiversité en améliorant les connaissances et la maîtrise des impacts des actions extérieures

2.3.2 Gérer durablement les forêts du territoire



Pôles concernés



Direction générale



Pôle Animation du territoire



Pôle Environnement



Pôle Développement



économique

Pôle aménagement du territoire

4.2 RAPPEL DES CONSTATS ET DES ENJEUX

Le territoire peut potentiellement être soumis à un cumul de risques technologique et naturel. Cette combinaison qui survient très rarement peut provoquer de graves dégâts lorsque des enjeux humains, économiques et/ou environnementaux sont exposés. C'est un risque majeur.

Le risque mineur est potentiellement plus fréquent mais provoque moins de dégâts. Celui-ci ne doit pas être pour autant minimisé. Il nécessite une information à la population et la mise en place de plans de prévention et de moyens d'action.

La CC de Lacq-Orthez en partenariat avec les industriels du bassin de Lacq, s'est dotée d'un système d'appels automatisé. Il est destiné à alerter dans les plus brefs délais la population de la CC de Lacq-Orthez inscrite à la télé-alerte, en cas de situation de crise liée à un évènement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement :

- Accidents industriels ;
- Phénomènes climatiques (tempêtes, inondations ou autres) ;
- Accidents de transports de matières dangereuses.

Depuis le 1er janvier 2018, la CC de Lacq-Orthez a la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » sur son territoire : elle a transféré en 2019 cette compétence à 4 syndicats « rivières ».

La CC de Lacq-Orthez siège au sein du comité de suivi de site (CSS) au même titre que les services de l'Etat, les industriels, les syndicats, les associations, ... et peut être force de propositions.

Le territoire de la CC de Lacq-Orthez est maillé par un réseau de surveillance de la qualité de l'air sur le bassin de Lacq géré par l'association régionale Atmo Nouvelle-Aquitaine avec 6 stations et la mesure de 8 polluants.

Certaines industries du territoire ont une empreinte olfactive. Une nuisance olfactive d'origine industrielle inhabituelle peut indiquer un dysfonctionnement technique de cette industrie. La mise en place d'un réseau de nez permet d'être plus réactif pour identifier la nuisance et donc la source.

De plus, la collectivité travaille sur l'axe santé environnementale dans son contrat local de santé.

Concernant l'eau, l'EPCI suit les consommations sur le territoire et prendra au 1^{er} janvier 2026, la compétence eau et assainissement (eaux usées), sauf modification législative.

L'EPCI a étudié les trames vertes et bleues de son territoire et a établi volontairement un plan d'actions qui comprend l'amélioration des connaissances sur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, leur conservation et la sensibilisation des publics. Une étude sur les vieilles forêts présentes sur le territoire a été menée dans le cadre d'une étude plus large réalisée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Sur le territoire de la CCLO, la forêt occupe 22 800 hectares soit 30 % de l'occupation des sols. La forêt joue un rôle important dans le stockage naturel du CO₂ en étant un réservoir important de carbone. Les forêts contribuent le plus à la séquestration du carbone avec 87,6 Kt₂eq/an.

Elle est majoritairement détenue par de très petits propriétaires forestiers (plus de 29 000 propriétaires à l'échelle du Béarn, dont plus de 12 000 sur le territoire du Pays LOBG). Cette forêt est peu entretenue et largement sous-exploitée.

Le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les incendies pour les Pyrénées Atlantiques pour 2020-2030 est un enjeu pour la conservation du potentiel naturel de stockage du CO₂ sur le territoire et de cela, découle :

- La nécessité de la gestion des feux de forêts ;
- La restauration des forêts dégradées ;
- L'utilisation de plans simples de gestions de forêts non gérées en intégrant la notion de changement climatique avec des mesures de prévention pour limiter les pertes en cas de tempêtes etc.

Le territoire est un espace à dominance rurale sur lequel l'élevage occupe une part importante du paysage (coteaux). La déprise de l'élevage pose question sur l'évolution de nos paysages, en particulier, le risque de fermeture des milieux.

Par ailleurs, le territoire souhaite valoriser son attractivité, en termes de qualité de vie notamment (paysage, activités de plein air, agritourisme...), posant ainsi la question des différentes fonctions de l'espace.

4.3 GAINS ATTENDUS D'ICI 2050

L'établissement d'une politique de prévention des risques naturels majeurs prévisibles basée sur la surveillance, la prévision et l'alerte. La maîtrise des conséquences des risques en établissant des études techniques prospectives pour établir des cartes d'extension et d'intensité des phénomènes. L'établissement du plan intercommunal de sauvegarde PICS.

La sensibilisation des habitants sur l'importance des dispositifs individuels pour protéger leurs biens des risques qu'ils encourent.

La coordination des actions de sauvegarde supra-territorial avec le Pôle métropolitain du Pays de Béarn et la mise en place de solidarité territoriale.

La poursuite des actions de la Trame Verte et Bleue et l'animation d'une stratégie de compensation des externalités négatives à la biodiversité.

La préservation des stocks de carbone dans les boisements et la plantation de haies, arbres et arbustes sont indispensables ainsi que la préservation des zones Natura 2000, les vieilles forêts, ... L'étude du renouvellement des massifs forestiers pour permettre la plantation d'essences adaptées au changement climatique. Une charte de gestion durable de la forêt.

Un plan de gestion des ressources naturelles

4.4 DEMARCHES EN COURS ET OPPORTUNITES

La compétence GEMAPI a été transférée à 4 syndicats de rivière : **le syndicat Mixte du bassin versant du gave de Pau, le syndicat du bassin versant des Luys, le syndicat Intercommunal des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents, le syndicat Mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents.**

La **trame verte et bleue** a été établie en lien avec le **CEN** et comprend l'inventaire du réseau écologique de la CCLO, d'éléments remarquables comme les zones humides, les prairies naturelles, les pelouses sèches, les landes sèches et forêts anciennes. Elle sert d'appui dans la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques, dans la connaissance de la dynamique d'artificialisation des sols amenant des enjeux multiples liés à la pratique agricole, l'urbanisation du territoire, ..., et une évolution pour la collectivité des modes de gestion de la biodiversité : de la mise sous cloche d'espaces remarquables à la préservation d'une Nature ordinaire fonctionnelle.

La collectivité participe aussi à la stratégie « **Trame noire** » en lien avec l'éclairage public menée par le **Pôle métropolitain du Pays de Béarn.**

Le contrat local de santé a été élaboré au niveau du Pays Lacq-Orthez Béarn des gaves en partenariat avec l'ARS et Santé Publique France. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations. Il se décline en quatre axes dont un s'intitule « Pour un environnement favorable à la santé ».

La collectivité a une opportunité avec la politique « **stratégie Bas Carbone** » du **Département** sur l'axe « Adaptation, nature et environnement » et l'action suivante : Renforcer la protection de la biodiversité dans les ENS par des actions innovantes.

En lien avec l'eau, la collectivité a deux opportunités : la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement, et l'étude **Prospectiv'Eau** portée par le **Pôle métropolitain du Pays de Béarn.** **L'agence de l'eau Adour Garonne** est un acteur incontournable.

Dans le cadre du **COT**, des études sur la préservation des ressources naturelles sont programmées. Un réseau d'acteurs du monde forestier s'élabore : il faut mentionner l'**ONF**, le **CNPF**, la **COFOR**, le **CEN** et l'**INRAE**.

D'autres acteurs sont aussi incontournables comme l'**EPFL** et la **SAFER**. Cette liste n'est pas exhaustive.



4.5 FACTEURS DE REUSSITE ET FREINS IDENTIFIES

Les facteurs de réussites sont :

- Le portage politique fort en faveur d'une approche unifiée de la santé des écosystèmes et de la population
- La reconquête de la biodiversité
- La prévention des risques liés au changement climatique et la sensibilisation aux risques sanitaires
- La reconstitution des ressources naturelles pour l'avenir dont l'eau de bonne qualité
- L'accroissement de la connaissance du territoire avec des diagnostics pour appréhender le futur
- La limitation des consommations d'espace avec la prise en compte des séquences Eviter-Réduire-Compenser
- La gestion durable de la forêt et la plantation de haies

Les freins sont surtout factuels d'ordre financiers d'où la nécessité d'assurer une veille sur les appels à projet nationaux ou régionaux et aussi organisationnels avec la capacité à faire en termes de personnel dédié. Il y a aussi des freins liés à la mise en œuvre de la démarche, résultant notamment de la conduite du changement.

5 AXE 3 : L'ATTENUATION PAR UNE AUTOCONSOMMATION LOCALE ET POUR L'INDEPENDANCE ENERGETIQUE NATIONALE

5.1 PRESENTATION GENERALE DES FICHES

3.1 Changement de paradigme de la mobilité

3.1.1 Envisager des solutions adaptées à tous les publics et adaptées au changement climatique

3.2 Cap sur l'écologie industrielle territoriale pour avoir des industries exemplaires et innovantes

3.2.1 Sensibiliser et animer sur les nouveaux enjeux industriels

3.2.2 Suivre les projets existants et à venir pour les insérer dans l'écosystème

3.3 Equilibre entre agricultures alimentaire et énergétique

3.3.1 Affirmer l'engagement de la collectivité pour une agriculture rémunératrice, durable et pérenne

3.3.2 Impulser de nouveaux usages et de nouvelles pratiques culturelles

3.4 Vers une autonomie énergétique du tertiaire

3.4.1 Amplifier la sobriété et l'efficacité énergétique

3.4.2 Promouvoir l'autoconsommation individuelle et collective d'Energies Renouvelables

3.5 Privilégier une logique d'usages pour le résidentiel

3.5.1 Accepter et adhérer à la notion de sobriété d'usages et répondre à tous les parcours de vie



Pôles concernés



Pôle Animation du territoire



Pôle Environnement



Pôle Développement économique



Pôle aménagement du territoire

5.2 RAPPEL DES CONSTATS ET DES ENJEUX

LA MOBILITE

Le territoire de la CCLO par sa configuration est confronté à la problématique du dernier kilomètre sous deux angles : le déplacement interne dans les polarités et dans les secteurs ruraux. La collectivité souhaite y répondre par le développement de transports en commun et collectifs (covoiturage, transport à la demande), le développement des mobilités douces (plans vélo et piétons), l'intermodalité autour des 3 gares, la gestion intelligente du dernier kilomètre et les déplacements évités.

Une nouvelle forme de mobilité concerne le déploiement du numérique. Depuis plusieurs années, la CCLO s'est engagée dans un programme d'aménagement numérique de son territoire pour permettre les déplacements évités de type télétravail, coworking.

Depuis le schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'intermodalité (SRIT) de 2009, l'EPCI développe des offres de transport dans sa politique d'aménagement du territoire.

Depuis 2013, l'EPCI, par délégation de la compétence mobilité par l'autorité organisatrice des mobilités (Département puis Région), a mis en place un service de transport collectif à la demande (TAD) contribuant à l'objectif de solidarité et d'amélioration de la desserte sur le territoire.

Au 1er juillet 2021, la Région est devenue, par substitution, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (AOML) dans le ressort territorial de l'EPCI. Elle assure la coordination de l'action commune en matière de mobilité, se traduisant par l'élaboration et l'animation des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) à l'échelle de bassins de mobilité et répondant aux objectifs du SRADDET validés en décembre 2016.

Le COM de l'EPCI a proposé une feuille de route répondant aux enjeux territorialisés en matière de mobilité qui prend effet dès 2024 pour une durée de 6 ans.

La collectivité participe et contribue également à l'élaboration du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) porté par TE64.

L'INDUSTRIE

Le tissu économique local est diversifié, il comprend des zones industrielles type SEVESO centrées autour de Mont, Lacq, Mourenx, Pardies et des zones d'activités économiques réparties sur le territoire.

Le territoire est tourné vers :

- La transition énergétique, avec la mise en place de production d'énergies renouvelables importantes (biocarburant, bioGnV à partir d'un méthaniseur, chaleur à partir de biomasse, électricité (fermes photovoltaïques, ...)) ;
- La chimie verte ;
- Les matériaux biosourcés et géolocalisés et la récupération de matériaux rares.

Le volume d'affaires de ces entreprises génère des flux de matières, de fluides et d'énergies. Les industriels travaillent déjà en synergie sur la mutualisation d'utilités spécifiques et de certaines ressources comme l'énergie. Les industriels sont lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour la labellisation de Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBaC).

La collectivité s'est engagée dans le programme Territoire d'Industrie sur la thématique de l'hydrogène.

L'AGRICULTURE

Le Pôle métropolitain du Pays de Béarn, auquel la communauté de communes de Lacq Orthez appartient, élabore actuellement le plan d'actions de son Plan Alimentaire Territorial. Ce dernier a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentaire dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits-courts ou les produits locaux dans les cantines.

Les agriculteurs produisent de l'électricité photovoltaïque sur les toitures de leurs bâtiments. En lien avec le développement industriel d'EnR, ils se sont aussi emparés de l'opportunité de la production de biomasse et de déchets méthanisables.

Un équilibre doit être recherché entre agricultures alimentaire et énergétique.

L'alimentation cristallise de nombreux enjeux, notamment environnementaux : les aliments qui sont produits et consommés sur un territoire, les modes de production, de transformation et de distribution, etc. ont une influence considérable sur l'environnement ou encore sur la santé.

Les processus mis en œuvre pour fournir l'alimentation quotidienne de base comprennent :

- L'acte de cultiver (enjeux du foncier et des pratiques culturelles),
- La récolte (main d'œuvre et engins) ;
- La transformation et l'emballage ;
- Le transport et la distribution ;
- Le produit fini et le gaspillage alimentaire

L'offre de marché de plein vent (marchés hebdomadaires, marchés de producteurs, ...) et l'utilisation par les collectivités (crèches, écoles, livraison de repas, ...) sont des outils de promotion locale à maintenir. Ils sont aussi garants de l'image positive de l'agriculture.

La promotion des offres touristiques du territoire (loisirs, culture, nature, sports, gastronomie, artisanat, producteurs...) est aussi une vitrine de notre art de vivre.

LE TERTIAIRE

Le décret tertiaire impose pour les bâtiments de plus de 1 000 m², une obligation de réduction des consommations énergétiques passant par un processus d'efficacité énergétique et de sobriété énergétique.

De plus, la loi d'accélération des EnR impose que tous les parkings de plus de 1 500 m² soient équipés de panneaux photovoltaïques sur au moins la moitié de leur superficie. Sur le territoire, un important potentiel sur les parkings est relevé, en effet, cela regroupe surtout les grandes surfaces et les salles de sports.

Deux réseaux de chaleur sont en étude pour profiter au tertiaire sur les communes de Mourenx et d'Orthez.

LE RESIDENTIEL

Depuis plusieurs années, la collectivité a mis en place un guichet Habitat Energie qui est labellisé « France Rénov ». Chaque année, une centaine de logements, de foyers modestes sont traités dans le cadre d'une rénovation globale avec un saut énergétique supérieur à 35% et une étiquette après travaux à minima de D. Pour les autres foyers, une visite du logement et des conseils personnalisés sont fournis. Une pré-étude énergétique est faite qui comprend deux scénarios : un avec l'obtention à minima de l'étiquette énergétique D et l'autre avec l'étiquette à minima B. Des animations envers les acteurs du logement sont faites comme les notaires, artisans, agents immobiliers, banquiers, assistantes sociales, ... Des sensibilisations envers la population sont faites avec la notion du guichet hors des murs comme lors des foires ou d'animations ciblées (balade thermique, sobriété énergétique, aides).

La sensibilisation a également été réalisée dans le sens de la sobriété foncière, promouvant des modes d'usages du résidentiel tels que la cohabitation ou la nécessité d'un parcours de vie spécifique.

5.3 GAINS ATTENDUS D'ICI 2050

La collectivité oriente ses politiques vers des sobriétés foncières et d'usages pour tous les secteurs ainsi que l'efficacité énergétique et le passage à des énergies décarbonées.

Elle suit le développement des réseaux de chaleur de Mourenx et d'Orthez dans lequel, elle est partie prenante soit par le raccordement de bâtiments sur Mourenx en particulier, soit éventuellement par la pose sous voiries des réseaux.

Elle promeut l'autoconsommation individuelle et collective avec la création d'une boîte à outil pour les aspects juridiques, techniques et financiers.

Elle s'inscrit dans l'aménagement durable du territoire avec des transports alternatifs et décarbonés et le développement de la multimodalité.

La collectivité accompagne les agriculteurs dans leur changement de pratiques culturales, l'usage de fertilisants azotés, une gestion durable des prairies et de l'élevage.

5.4 DEMARCHES EN COURS ET OPPORTUNITES

MOBILITE

Dans le cadre du plan vélo et marche 2023-2027, le fonds national « mobilités actives » porté par le Ministère des Transports, vise à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités. Il se décline en deux volets : les appels à projets « aménagements cyclables » pour le soutien à la réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires, et les appels à programmes « territoires cyclables » qui visent à accompagner sur plusieurs années les territoires les moins urbanisés dans la mise en œuvre de l'ensemble des aménagements prévus par leur schéma directeur cyclable.

Le **plan « cyclo logistique »** porté par le Ministère de la transition écologique, a pour but d'augmenter la demande de transport sobre chez les donneurs d'ordre et les transporteurs via une information large, une sensibilisation, puis l'intégration dans leurs formations d'un référentiel : « comment travailler avec la cyclo logistique ». Il permet aussi d'améliorer voire assurer l'interopérabilité entre l'amont et le maillon du dernier kilomètre de la chaîne logistique via une solution open source mutualisée et capable d'interconnecter l'ensemble des acteurs.

La **stratégie Bas Carbone du Département** en son axe « Transport Bas Carbone » prévoit trois actions dans ce sens :

- Pousser le plan vélo 2020 en concordance avec les EPCI
- Déployer les bornes de recharge sur l'intégralité du territoire
- Encourager les démarches de covoiturage

Le **programme Territoire Inclusion Mobilité Sobriété (TIMS)** dont un axe est porté par **l'association Transition** s'adresse aux acteurs locaux qui souhaitent proposer sur leur territoire des solutions de mobilité à faibles impacts écologiques accessibles à toutes les populations y compris aux populations à faibles revenus et aux populations éloignées de solutions de mobilités.

TIMS propose ainsi aux territoires de les accompagner dans :

- Le développement d'actions locales,
- La formation et la mise en place d'un réseau de professionnels au croisement de la mobilité solidaire et de la mobilité durable,
- L'animation des territoires expérimentateurs de politiques transversales.

Le **Schéma Directeur pour les infrastructures de recherche pour véhicule électrique (SDIRVE)** porté par TE64, facilite la transition vers la mobilité électrique :

- Coordonner le service de recharge entre les différentes maîtrises d'ouvrages publiques et privées ;
- Proposer un service de recharge publique cohérent avec les différentes politiques locales en vigueur ou planifiées (mobilité, protection de la qualité de l'air et du climat, urbanisme et énergie) ;
- Avoir une infrastructure de recharge publique adaptée aux besoins actuels et futurs des utilisateurs de véhicules électriques et hybrides.

La collectivité a des partenariats avec la **Région Nouvelle Aquitaine (RNA)**, le **Conseil Départemental (CD64)**, le **Pôle métropolitain du Pays de Béarn**, le **Pays de Lacq Orthez Béarn des Gaves** et d'autres acteurs ou institutions tels que TE64, les centres sociaux de Monein et le SOLAN de Mourenx, associations locales pour les :

- Contrat Opérationnel de Mobilité (RNA)
- Lignes interurbaines (RNA)

- Parking de covoiturage (CD64)
- Financement d'opérateurs associatifs TRANSITION (plateforme mobilité), CIEL (garage social)

Ainsi, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques, il précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en biogaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions.

L'INDUSTRIE

L'ADEME a lancé un appel à projet Zone Industrielle Bas carbone ZIBaC pour :

- Accélérer la décarbonation de zones industrielles à travers des transformations globales,
 - Développer une stratégie d'entraînement visant à élargir les zones considérées et à toucher d'autres territoires
 - Développer un réseau national de zones industrielles bas carbone
- Fédérer des actions communes entre l'ensemble des acteurs du bassin de Lacq
 - Caractériser et optimiser les flux : d'énergies, de déchets, logistiques
 - Décarboner les flux : utilisation de biomasse et de déchets, captage du CO₂ pour réutilisation dans la production de e-fuel
 - Développer des économies circulaires : valorisation de flux perdus et de déchets
- Développer des projets industriels tournés vers la transition écologique
 - Répondre aux attentes de certains acteurs
 - Consolider la mutation des activités autour du CO₂ et de l'H₂

La CCLO est labellisée « **Territoire d'industrie** » sur l'axe Lacq-Pau-Tarbes. Le projet est porté par le Pôle métropolitain du Pays de Béarn. 7 axes de développement stratégique ont été définis :

- Favoriser la transition énergétique
- Renforcer les filières clés : énergie et géosciences, chimie, aéronautique, céramique technique, agroalimentaire, numérique
- Créer en synergie des outils de transfert technologique autour de la transition énergétique et du numérique
- Revaloriser les friches industrielles
- Améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
- Faciliter la mobilité à l'échelle du territoire en dépassant les frontières administratives des compétences en matière de transport
- Encourager les actions de marketing territorial

AGRICULTURE

Le **Pôle métropolitain du Pays de Béarn** avec le **Plan Alimentaire Territorial** et l'élaboration actuellement de son plan d'actions.

Ce programme alimentaire territorial a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentaire dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits-courts ou les produits locaux dans les cantines.

Ce programme a une visée sociale, économique et environnementale. De ces préoccupations découlent des objectifs :

- Mieux préserver la biodiversité et la qualité de l'eau ;
- Redynamiser le tissu économique local ;
- Augmenter la part de produits bio et locaux dans les cantines.

La **stratégie Bas Carbone** du **Département** qui est fondée sur 2 axes :

- « Agriculture et alimentation bas carbone » et les thèmes suivants :

- Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs dans les filières bas carbone pendant les 3-4 premières années ;
 - Travailler avec la Chambre d'Agriculture pour mettre en place des aides pour la réalisation de bilan de GES à l'échelle de l'exploitation et identifier des leviers de réduction ;
 - Travailler avec les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (**CIVAM**) à la valorisation des métiers agricoles orientés sur des pratiques agroécologiques.
- « Adaptation, nature et environnement » et les thèmes :
- Participer au développement et à la protection de la filière bois ;
 - Promouvoir et mettre en place des dispositifs de compensation carbone à destination du secteur agricole et forestier (Label Bas Carbone).

TERTIAIRE

La collectivité s'est positionnée sur un **schéma de développement commercial**. Elle a mis en place un service d'accompagnement pour les porteurs de projet souhaitant tester leur activité. La collectivité œuvre pour centraliser les services dans les polarités et créer des services de proximité effectifs en zones rurales.

La création de zones d'activités et de pépinières d'entreprises vient répondre à la limitation de la consommation foncière. Dans la même optique, les bourses aux locaux, viennent relayer les opportunités immobilières et foncières sur le territoire limitant la vacance et optimisant le foncier.

OPAH-RU le dispositif comprend pour les immeubles avec au rez-de-chaussée un commerce, des animations spécifiques.

RESIDENTIEL

La stratégie locale de la collectivité en matière d'habitat a été formalisée dans le **Programme Local de l'Habitat** qui a pour ambition de bâtir un projet où l'attractivité (pour les habitants actuels et à venir), la solidarité (envers les petites et grandes communes, envers les plus jeunes comme les plus anciens ou les plus défavorisés), la durabilité (transition énergétique à prendre en compte) constituent les objectifs à atteindre. Ce document a été adopté en 2016 et il est en cours de renouvellement.

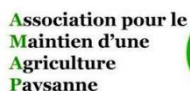
Ce programme renforce l'action de la CC de Lacq-Orthez en faveur de la réhabilitation du parc privé en intégrant le volet énergétique et a permis de renforcer la politique et les aides de la CC de Lacq-Orthez suivant les objectifs de performance énergétique et de requalification des centres-bourgs en complément du **Programme d'Intérêt Général Bien Chez Soi** du **Département**. Un dispositif volontariste pour la requalification de l'habitat **OPAH-RU** a été mis en œuvre sur le centre ancien d'Orthez (fonds **ANAH, Région Nouvelle-Aquitaine, Banque des Territoires**) et une chargée de mission a été recrutée au sein de la CC de Lacq-Orthez pour le suivi de l'opération.

La CCLO est labellisée depuis 2021, Espace conseil FAIRE devenu **Espace Conseil France Renov'** en 2022. Cet espace est conventionné par la **Région Nouvelle-Aquitaine** et au travers du programme SARE mis en place par l'Etat.

Cette liste n'est pas exhaustive.



PARTENAIRES



5.5 FACTEURS DE REUSSITE ET FREINS IDENTIFIES

Les facteurs de réussites sont :

- La volonté de maîtriser les consommations énergétiques et les émissions de GES et polluants
- L'augmentation des productions d'énergies renouvelables et la diversification du mix énergétique
- Une volonté de sortie des énergies fossiles
- Une stratégie de développement d'une mobilité alternative et décarbonée
- La réduction des émissions non-énergétiques du secteur agricole
- La création de circuits courts alimentaires
- Un plan Local de l'Habitat qui possède des objectifs de rénovation énergétique ambitieux
- Le renforcement des pôles urbains et des zones déjà urbanisées

Les freins sont surtout factuels d'ordre financiers et organisationnels autour des thématiques de la mobilité et de l'agriculture. Il y a aussi des freins liés à la mise en œuvre de la démarche, résultant notamment de la conduite du changement.

6 UNE COLLECTIVITE DEJA EN ORDRE DE MARCHE

La collectivité via son PCAET conforte sa politique menée au travers de ses démarches.

6.1 LE PROJET DE TERRITOIRE

Le Projet de Territoire fixe un plan d'actions à l'horizon 2030. Une première version a été approuvée en 2016 et suite à l'installation d'une nouvelle mandature, il a été révisé afin de le redéfinir et le réorienter. Ce document traduit une volonté partagée des maires et des élus de fonder une communauté de projets ouverte sur son environnement, tournée vers l'avenir et désireuse d'apporter une prospérité sociale, économique et environnementale au territoire. Il a été validé en conseil communautaire du 10 décembre 2021 sous la délibération n°372-2021. Le Projet de Territoire est une affirmation des élus, un guide pour l'action des services et un outil de dialogue avec les acteurs du territoire et la population pour atteindre l'objectif de « bien vivre ensemble sur le Territoire ».

Il se décompose en trois axes et 11 enjeux :

Axe 1 : Une activité économique durable permettant le développement du territoire

ENJEU N°1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA MUTATION DE L'INDUSTRIE, FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET NUMERIQUE

- Vision 2030 : Un bassin industriel chimique qui crée des produits et services utiles à la société, moteur de la transition énergétique et de l'économie circulaire, créant de la valeur sur le territoire (en particulier de l'emploi). En parallèle, développement d'une activité significative de services numériques.
- Objectif principal : Favoriser la création d'emplois industriels.

ENJEU N°2 : VALORISER LES ATOUTS NATURELS DU TERRITOIRE POUR DEVELOPPER LE TOURISME, MAINTENIR L'AGRICULTURE ET VALORISER LA FORET

- Vision 2030 : Viser une valorisation optimale des terres agricoles à travers une agriculture plurielle plus tournée vers les circuits courts, une forêt exploitée de manière soutenable et une activité touristique développée autour des espaces naturels et du patrimoine du territoire.
- Objectif principal : Développer l'agriculture et la forêt. Capitaliser sur les atouts du territoire pour promouvoir un tourisme au caractère vert et social bien affirmé.

ENJEU N°3 : FACILITER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES SUR LE TERRITOIRE PAR LA FORMATION INITIALE ET PROFESSIONNELLE

- Vision 2030 : La CC de Lacq-Orthez collabore avec le Département, la Région, l'Education Nationale et l'UPPA pour faciliter l'accès à la formation notamment des jeunes en lien avec l'évolution des métiers proposés par le territoire, ceci via le projet de campus des métiers et des qualifications, le soutien à l'apprentissage et l'entrepreneuriat, à la recherche et à l'enseignement supérieur.
- Objectif principal : Promouvoir une offre de formation et de recherche tournée à la fois vers les habitants du territoire pour qu'ils puissent travailler localement et vers les entreprises pour qu'elles trouvent les compétences dont elles ont besoin.

Axe 2 : Des écosystèmes et des ressources à préserver

ENJEU N°4 : SE DEPLACER AUTREMENT

- Vision 2030 : La CC de Lacq-Orthez a déployé sur son territoire une offre de mobilité diversifiée qui, combinée avec des services de proximité, permet aux habitants du territoire de minimiser leur

impact carbone lié aux transports. Cette offre s'est déployée en lien avec le Pays de Béarn et la Région. La CC de Lacq-Orthez a par ailleurs initié une action exemplaire au niveau de ses déplacements.

- Objectif principal : Disposer d'une offre de mobilité diversifiée et durable.

ENJEU N°5 : ECONOMIE CIRCULAIRE

- Vision en 2030 : Plus aucun déchet valorisable n'est enfoui. Les démarches de réduction à la source et le réemploi ont permis de diminuer significativement la quantité de déchets à traiter. Des filières de recyclage local ont permis de créer des emplois de proximité. Le reliquat est valorisé pour fournir de l'énergie aux acteurs du territoire.
- Objectif principal : Réduire de manière significative le volume des déchets et ne plus enfouir aucun déchet valorisable.

ENJEU N°6 : PRESERVER LES ECOSYSTEMES POUR VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

- Vision 2030 : La CC de Lacq-Orthez agit pour le maintien et la restauration des réservoirs de biodiversité à travers la dynamique trame verte et bleue. Elle assure la gestion des cours d'eau du territoire dans le cadre de la compétence GEMAPI. Elle travaille avec tous les acteurs à l'amélioration de la qualité de l'air et à la prévention et réduction des nuisances.
- Objectif principal : Avoir une action forte en direction de la qualité de l'air, de la gestion des cours d'eau et de la biodiversité pour une meilleure qualité de vie des habitants.

ENJEU N°7 : EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- Vision 2030 : « La CCLO s'est engagée sur son patrimoine dans des actions marquantes en matière de transition écologique que ce soit au niveau de la réduction des GES, de l'économie circulaire ou de la biodiversité ».
- Objectif principal : Mettre en place des actions sur le patrimoine de la CC de Lacq-Orthez qui ont un triple dividende environnemental, social et économique.

Axe 3 : Des services pour la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social

ENJEU N°8 : FAVORISER UN LOGEMENT DE QUALITE ET ADAPTE A TOUS

- Vision 2030 : A travers une rénovation systématique du parc existant et une utilisation parcimonieuse de l'espace naturel pour créer du logement, les habitants de la CC de Lacq-Orthez ont pu trouver sur le territoire un logement efficace énergétiquement et sain, adapté aux besoins de chacun.
- Objectif principal : Penser l'habitat à 360° en intégrant le droit au logement pour tous, la redynamisation des centres bourgs, la sobriété foncière et l'efficacité énergétique.

ENJEU N°9 : DES SERVICES ACCESSIBLES A TOUS

- Vision 2030 : La CC de Lacq-Orthez est à la fois promoteur et acteur du développement d'une offre de proximité qui vise à offrir, en 2030 à tous les habitants du territoire, un accès facile aux services et aux équipements : petite enfance, aménagement commercial, offre culturelle, ...
- Objectif principal : Répondre de manière optimisée aux besoins de service de proximité de la population.

ENJEU N°10 : UN ACCES A DES SERVICES DE SANTE PERFORMANTS POUR TOUS

- Vision 2030 : La CC de Lacq-Orthez a favorisé, avec l'ensemble des acteurs de la santé publique, le renforcement d'un réseau performant de services autour de l'hôpital d'Orthez, pivot pour les professionnels, et d'un réseau de maisons de santé et d'acteurs du médico-social couvrant l'ensemble du territoire et accessibles pour tous.
- Objectif principal : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et mettre à disposition des habitants de la CCLO une offre de santé adaptée à leurs besoins.

ENJEU N°11 : DEPLOYER UN NUMERIQUE RESPONSABLE

- Vision 2030 : La collectivité souhaite réduire les inégalités sociales et territoriales en termes de numérique. Si la compétence haut débit a été transférée au syndicat de la Fibre 64 pour le déploiement de la fibre optique, la collectivité s'implique fortement dans l'accompagnement des habitants pour l'appropriation des outils numériques, le développement de nouvelles applications pour le bien-être des habitants et la réduction de l'empreinte écologique du numérique.
- Objectif principal : Avoir un numérique responsable au service de la transition écologique et sociale.

6.2 LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

La collectivité, lors du conseil communautaire du 14 décembre 2020, s'est engagée dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique. En suivant, lors du conseil communautaire du 8 novembre 2021, elle s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Territorial.

Les initiatives territoriales, internes et externes à la collectivité, en matière de transitions écologiques et énergétiques ont été valorisées. Les audits externes ont conduit aux scores respectifs de 20,1% pour le référentiel de l'économie circulaire et 20,4% pour celui de climat air énergie.

Le plan d'actions a été validé en conseil communautaire du 26 juin 2023 sous la délibération n°2023-161 et il porte sur 4 axes :

AXE 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE INTERNE AU SERVICE DES TRANSITIONS ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

- ☛ Pérenniser une gouvernance interne au service de la transition écologique et énergétique
- ☛ Bâtir un programme de formation des élus & fonctionnaires
- ☛ Construire une politique d'Achats Responsables
- ☛ Élaborer un budget vert
- ☛ S'appuyer sur le projet de territoire et la dynamique déployée
- ☛ Suivre et évaluer les politiques
- ☛ Mutualiser les contacts et favoriser les échanges avec le territoire

AXE 2 : DECLINER LES TRANSITIONS ENERGETIQUES ET ECOLOGIQUES DANS TOUTES LES POLITIQUES DE LA COLLECTIVITE ET LA GESTION DE SON PATRIMOINE

- ☛ Elaborer un PCAET, PLH, PLUi optimisés
- ☛ Poursuivre les actions déchets et mobilité
- ☛ Faire évoluer les règlements d'intervention de la collectivité
- ☛ Élaborer un suivi des fluides (gaz, électricité, carburants, eau) et proposer un plan d'actions de réduction des consommations
- ☛ Mettre en avant la coopération interservices

AXE 3 : INCITER LE TERRITOIRE DE LA CCLO A S'ENGAGER VERS CES TRANSITIONS

- ☛ Développer des schémas directeurs (énergie & réseau de chaleur, flux de matières premières, ...)
- ☛ Inciter aux déplacements alternatifs
- ☛ Sensibiliser le grand public et les établissements scolaires
- ☛ Poursuivre et amplifier les actions Trame verte et bleue
- ☛ Elaborer un plan de communication en faveur des transitions écologique et énergétique
- ☛ Identifier les cibles concernées et les modes de communication adéquats
- ☛ Animer les transitions énergétiques et écologiques

AXE 4 : INTERAGIR AVEC LES TERRITOIRES LIMITROPHES POUR AMPLIFIER LES TRANSITIONS

- ☛ Participer aux réunions en lien avec les transitions énergétiques et écologiques (fournisseur d'énergie, pôle EnR de la DDTM, COT du TE64, ...)
- ☛ Créer un écosystème coopératif favorable à la transition énergétique et écologique

- ☛ Contribuer à des projets de cohésion territoriale (PAT, Trame noire, mobilité)

Le contrat comprend également deux objectifs complémentaires portant sur des démarches prioritaires régionale :

- ☛ Une coopération interterritoriale à l'échelle du pays de Béarn sur la Trame noire
- ☛ La thématique de préservation de la Biodiversité

La durée du Contrat d'Objectif Territorial est de 4 ans et les partenaires sont les suivants :

- ☛ L'ADEME
- ☛ Le Bureau d'études Indigo (économie circulaire)
- ☛ Le bureau d'études Géociam (air climat énergie)

6.3 LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations, dans la recherche d'un parcours de santé évitant les ruptures de prises en charge.

Il s'adresse au territoire du Pays de Lacq Orthez Béarn des Gaves (Communauté de communes de Lacq-Orthez et Communauté de communes du Béarn des Gaves) et concerne tous les domaines relatifs à la santé. Il doit définir certains enjeux prioritaires, identifier les thématiques transversales à traiter, et cela sur l'ensemble des champs, c'est-à-dire depuis la promotion de la santé jusqu'à l'aide à la réadaptation, en passant par l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et la veille sanitaire.

Le plan d'actions a été validé en conseil communautaire du 27 mars 2023 sous la délibération n°2023-055. Les axes stratégiques sont les suivants :

AXE 1 : ACCES AU SOIN ET COORDINATION

Les actions de cet axe visent à organiser l'offre de premier et second recours, de conforter et de stabiliser l'offre de soins. Les signataires du contrat s'engagent à tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès à une offre de soins de proximité, soutenir la démographie médicale et favoriser la venue de nouveaux médecins, améliorer l'accès aux soins et aux droits des publics les plus fragiles puis améliorer la prise en charge de la santé mentale.

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT A LA PERTE D'AUTONOMIE

Les données issues du diagnostic démontrent que la population du territoire est vieillissante sur l'ensemble des 2 communautés de communes. Les actions du contrat prévoient ainsi l'anticipation de la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement par l'action coordonnée entre les différents acteurs.

AXE 3 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Un des enjeux est de conforter les synergies et dynamiques existantes en matière de prévention et promotion de la santé et de coordonner les actions. Les actions de cet axe permettront de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la prévention et les professionnels sociaux, médicaux, médico-sociaux, élus du territoire. Par ailleurs, la communication et la lisibilité de l'offre devront être renforcées afin de permettre aux habitants de manière générale, d'être acteurs de la santé.

AXE 4 : POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE

Cet axe, soutenu par l'Agence Régionale de Santé et répondant à une demande territoriale, met en lumière les actions développées pour améliorer les milieux de vie des habitants. Il décline des actions sur certains aspects environnementaux influençant la santé : améliorer la qualité de l'air intérieur, favoriser l'accès de la population à une eau de consommation de qualité, favoriser la prise en compte de la santé environnementale dans les pratiques des collectivités...

La durée du Contrat Local de santé est de 5 ans et les partenaires sont les suivants :

- L'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine
- La Préfecture des Pyrénées Atlantiques
- Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- Les centres Hospitaliers d'Orthez et des Pyrénées
- La MSA Nouvelle Aquitaine
- L'assurance Maladie

6.4 LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame Verte et Bleue est un projet partagé, construit avec les élus des 61 communes, mais aussi en coopération avec les différents acteurs. Le projet de Trame Verte et Bleue à l'échelle de la CCLO vise à développer progressivement une culture de la biodiversité ainsi que la préservation de l'environnement. Sa prise en compte dans les décisions d'aménagement du territoire au niveau communal et intercommunal est indispensable.

Le plan d'actions a été validé en conseil communautaire du 10 décembre 2021 sous la délibération n°385-2021. Les axes stratégiques sont :

AXE 1 : AMELIORER LES CONNAISSANCES POUR FAVORISER LA GESTION GLOBALE DU PATRIMOINE NATUREL SUR LA CCLO ET DISPOSER DES OUTILS DE GESTION ADAPTES

- Faire un état des lieux des outils de gestion des milieux existants et des structures ressources
- Améliorer les connaissances sur la dynamique de déprise de l'élevage
- Améliorer les connaissances sur les forêts présumées anciennes : Inventaires "Vieilles Forêts"
- Faire des inventaires faune et flore à l'échelle communale et inter-communale
- Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces exotiques envahissantes
- Faire l'inventaire pédologique des zones humides

AXE 2 : GERER, MAINTENIR, PRESERVER, RESTAURER LA BIODIVERSITE ET GARANTIR LA PERMEABILITE ECOLOGIQUE DES MILIEUX URBAINS, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

- Accompagner et faciliter la plantation de haies
- Faciliter l'installation et le maintien de pratiques agricoles favorables à la biodiversité
- Contribuer à gérer durablement la forêt du territoire
- Faire évoluer la gestion des espaces publics
- Restaurer et gérer les zones humides
- Restaurer et gérer les landes sèches
- Prise en compte du patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme

AXE 3 : COMMUNIQUER, SENSIBILISER, METTRE EN VALEUR LA BIODIVERSITE POUR UNE PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, ECONOMIQUES ET HUMAINS

- Sensibiliser les scolaires à la protection de la biodiversité de son territoire
- Sensibiliser le grand public aux richesses du patrimoine naturel du territoire
- Valoriser la biodiversité du territoire dans l'offre touristique
- Accompagner et valoriser les pratiques agricoles durables
- Accompagner et valoriser les pratiques sylvicoles durables
- Définir des indicateurs de suivi des espèces et des milieux
- Assurer la mise en œuvre et la transversalité de la démarche 'stratégie et du plan d'actions'

Il n'y a pas de durée spécifique de la Trame Verte et Bleue et les partenaires sont les suivants :

- Le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine
- La Région Nouvelle Aquitaine
- Le Département des Pyrénées Atlantiques

6.5 LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

La loi LOM, promulguée le 24 décembre 2019, renforce le rôle de la Région qui devient Autorité Organisation de la Mobilité Régionale (AOMR) avec une compétence élargie à l'ensemble des solutions de mobilité, notamment actives partagées et solidaires. La Région devient également compétente par substitution sur le territoire de toutes les communautés de communes n'ayant pas pris la compétence, comme la CC Lacq-Orthez.

Dès 2020, la Région a délibéré sur un cadre d'intervention appelé « bouquet de mobilité locale » permettant de garantir aux communautés de communes n'ayant pas souhaité prendre la compétence un cofinancement régional contribuant au financement de services locaux. Les modalités sont fixées dans la cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité entre la Région et l'EPCI.

Le bassin de mobilité, acté par délibération 2021.2129.SP en séance plénière du Conseil Régional, regroupe les communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves.

Ce territoire composé de 114 communes regroupe près de 70 000 habitants dans une vaste superficie de 1 192 km², des territoires ruraux organisés autour de plusieurs polarités importantes et pour lesquels la mobilité est un enjeu fort.

Pour mémoire, la Communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) est délégataire de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la gestion d'un service de transport à la demande (TAD). Elle dispose par ailleurs d'un plan de mobilité simplifié adopté en décembre 2021, d'un schéma cyclable adopté en septembre 2022 et est partie prenante du plan mobilités Béarn élaboré en cohérence avec les projets communautaires.

Quant à la communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG), elle a élaboré son projet de territoire en 2022, dans lequel une orientation vise à encourager les mobilités douces et réduire l'usage de la voiture. Ainsi, elle a lancé au 1^{er} janvier 2024 la mise en œuvre d'un service de TAD, réalise actuellement son schéma directeur cyclable et est également partie prenante du plan mobilités Béarn.

Les deux intercommunalités souhaitent également travailler à la mise en place d'actions favorisant la diversification de solutions de mobilités.

La feuille de route a été validée en conseil communautaire du 11 décembre 2023 sous la délibération n°2023-341. À la demande des EPCI du bassin et en concertation avec les signataires du COM, elle s'articule pour la CCLO autour des actions structurantes suivantes :

AXE 1 : TRANSPORT A LA DEMANDE :

- développer le service de TAD par l'augmentation des amplitudes de desserte des pôles de destination ;
- créer de nouvelles destinations internes et externes en articulation avec le projet de TAD de la CCBG ;
- optimiser le renouvellement des arrêts avec la Région ;
- verdir les véhicules.

AXE 2 : MOBILITES PARTAGEES :

- compléter l'offre de mobilité locale par l'ouverture et la communication des cars scolaires aux passagers commerciaux ;
- développer la pratique du covoiturage à l'échelle du bassin de mobilité ;
- améliorer la lisibilité des infrastructures existantes et aménager de nouvelles aires de covoiturage en partenariat avec les communes et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

AXE 3 : MOBILITES DOUCES :

- développer la pratique du vélo par la mise en œuvre opérationnelle des schémas cyclables avec le concert du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- étudier les opportunités de services vélos.

AXE 4 : COMMUNICATION :

- informer, communiquer et assurer une animation autour de la mobilité locale à l'échelle du bassin de mobilité. Pour cela, le recrutement d'un chargé de mission mobilité financé à 40% par la Région dans le cadre du Contrat de Développement et Transitions est prévu. Cet emploi thématique permettra de mettre en œuvre les projets sus-ciblés en les accompagnant du déploiement vers leur communication locale.

La durée du Contrat Opérationnel de Mobilité est de 6 ans et les partenaires sont les suivants :

- la Région Nouvelle-Aquitaine,
- le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- la CC Béarn des Gaves,
- le Syndicat Mixte SRU Nouvelle-Aquitaine Mobilité,
- le gestionnaire SNCF Gares et connexions.

6.6 TERRITOIRE D'INDUSTRIE

L'initiative « Territoire d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle a été impulsée par l'Etat en 2018. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'interventions qui relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et des entreprises industrielles, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire interrégional Lacq-Pau-Tarbes a été identifié dans ce cadre lors du conseil national de l'industrie en 2018. Il contribue à apporter une visibilité sur les projets industriels à venir et à asseoir un écosystème économique et industriel local. Il promeut des ambitions fortes pour le territoire telles que la décarbonation des processus, la transition numérique des entreprises, la nécessité d'établir une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les axes stratégiques ont été validés en conseil communautaire du 25 septembre 2023 sous la délibération n°2023-245. Les axes définis par les partenaires sont les suivants :

AXE 1 : FAVORISER L'EMPLOYABILITE DU TERRITOIRE PAR LE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES ET DE L'OFFRE DE FORMATION

- Travailler collectivement au service de l'employabilité interrégionale et inter-filière
- Développer l'offre de formations en lien avec les besoins industriels de demain
- Faire connaître les dynamiques territoriales
- Favoriser l'implantation exogène des entreprises

AXE 2 : DEVELOPPER LA RESILIENCE INDUSTRIELLE TERRITORIALE EN EXPLORANT LE CHAMP DE LA LOGISTIQUE INDUSTRIELLE

- Accélérer la décarbonation des industriels
- Accompagner l'émergence de nouvelles filières énergétiques et soutenir les projets innovants

AXE 3 : ENGAGER LA DECARBONATION DES INFRASTRUCTURES ET DES INDUSTRIES

- Favoriser une meilleure desserte des marchandises et innover sur la décarbonation des véhicules lourds

AXE 4 : DEPLOYER L'INDUSTRIE DU FUTUR SUR LE TERRITOIRE

- Répondre aux enjeux de rebond et de développement industriel des filières transports
- Répondre aux enjeux sur les métaux, les matériaux et la chimie
- Investir et accompagner les entreprises industrielles de l'agroalimentaire et de l'agroforesterie
- Travailler à la mobilisation et à la transformation du foncier économique dans un objectif de durabilité
- Diffuser et sensibiliser à l'industrie du futur
- Faire (re)connaître et développer l'écosystème territorial d'innovation

La durée de Territoire d'industrie est de 5 ans à partir de 2023 et les partenaires sont les suivants :

- Les préfetures des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées,
- Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie,
- Pôle Métropolitain du Pays de Béarn,
- Les industriels du périmètre de Territoire d'industries,
- CHEMPARC
- Les CC du pays de Béarn,
- CA de Tarbes – Lourdes - Pyrénées
- Les CC d'Adour madiran et CC Haute Bigorre.

6.7 LE PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le plan alimentaire territorial, animé par le Pays de Béarn est décliné en plusieurs objectifs :

- Mise en place d'une cellule de veille des reprises et des transmissions
- Construction d'une stratégie foncière collective à l'échelle du Béarn
- Création de liens entre les initiatives, travail sur la chaîne de valeur, soutien à la diversification avec une cellule de veille économique
- Soutien stratégique au développement de la transformation locale
- Favorisation d'une restauration collective de proximité et de qualité
- Déploiement d'un programme de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage
- Préfiguration d'un conseil local de l'alimentation
- Création d'outils de communication et de promotion des productions locales et de la gastronomie béarnaise

AXE 1 : PRESERVER LE FONCIER, FAVORISER L'INSTALLATION ET ALLER VERS UNE AGRICULTURE NOURRICIERE

- Préserver le foncier agricole et atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050
- Faciliter l'installation compliquée par une valeur financière des exploitations très élevée
- Accompagner les transmissions « extérieures » hors cadre familial.

AXE 2 : DEVELOPPER LA TRANSFORMATION ET CONSOLIDER LA DISTRIBUTION DES PRODUITS LOCAUX ET EN CIRCUITS COURTS

- Étudier l'opportunité et les conditions de développement de nouveaux outils de transformation mutualisés sur le territoire
- Outiller les porteurs de projet pour maintenir et développer la valeur sur le territoire
- Optimiser la logistique et la distribution des produits locaux pour différents marchés.

AXE 3 : GARANTIR L'ACCESSIBILITE A UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE

- Soutenir des modalités de distribution pertinentes et innovantes pour faciliter l'accès aux produits locaux à tous
- Sensibiliser et accompagner tous les publics à l'intérêt d'adopter une alimentation plus saine et durable, proposer aux ECPI et aux communes un accompagnement global au projet d'alimentation durable

- Evaluer l'impact global des actions de cet axe pour agir durablement sur la santé et le bien-être des habitants.

AXE 4 : VALORISER LE TERROIR ET LE PATRIMOINE CULINAIRE DU BERN

- « Faire-savoir », promouvoir les actions permettant de valoriser l'agriculture locale, la typicité des savoir-faire et de la cuisine Béarnaise,
- Faire découvrir et partager le Béarn, son « savoir-être », sensibiliser, éduquer, former,
- Transférer des « savoir-faire » et « faire ensemble », en transcrivant des valeurs communes et par la mise en réseau des acteurs du territoire.

Le Projet Alimentaire Territorial n'a pas de durée spécifique et les partenaires sont les suivants :

- L'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques,
- L'association Collectif fermier 64
- La Chambre des métiers et de l'Artisanat 64

6.8 LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Une nouvelle mouture du programme local de l'Habitat est en cours d'élaboration. Un travail commun a été réalisé entre les deux projets (PLH et PCAET).

Les axes stratégiques ont été validées en conseil communautaire du 11 décembre 2023 sous la délibération n°2023-340. Le plan d'actions est encore en cours de validation. Les champs indiqués pour ce dernier sont indicatifs :

- **Axe 1 : Renouveler l'attractivité résidentielle du territoire**
 - Produire 2 000 résidences principales pour accompagner les besoins démographiques et d'emplois
 - Garantir la qualité urbaine et architecturale
 - Produire de nouveaux programmes de logements économes en ressources foncières et environnementales en lien avec le PLUi et le PCAET
- **Axe 2 : Répondre aux besoins en logements pour tous les publics et pour tous les parcours**
 - Poursuivre la réhabilitation qualitative du parc public
 - Favoriser un large développement de l'offre locative sociale
 - Développer le locatif intermédiaire dans l'offre sociale nouvelle via le PLS institutionnel et les logements en accession sociale
 - Améliorer la gestion de la demande de logement social et les attributions en veillant à l'équilibre territorial
 - Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie de la population
 - Développer une offre de logements sociaux pour les étudiants et les jeunes en cohabitation à Mourenx et à Orthez
 - Coordonner la gestion de l'offre en hébergement d'urgence et/ou temporaire
 - Renforcer l'offre de logements adaptés à la sédentarisation des gens du voyage
- **Axe 3 : Faire de l'habitat un levier des transitions environnementales et sociétales**
 - Revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs
 - Remobiliser et recycler les logements vacants
 - Mieux repérer et mieux traiter les situations de mal-logement
 - Poursuivre l'action en faveur de la réhabilitation qualitative du parc privé
 - Promouvoir la sobriété, les économies d'énergies et l'usage des énergies renouvelables
 - Agir pour l'accompagnement des copropriétés de Mourenx et d'Orthez
 - Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux
 - Développer de nouveaux modes d'habiter pour favoriser les liens sociaux et le mieux vivre ensemble
- **Axe 4 : Observer et animer la mise en œuvre du PLH**

- Renforcer le pilotage, le partenariat et l'animation du PLH
- Structurer et animer l'observatoire de l'habitat et du foncier
- Proposer un service d'informations et d'accompagnement des habitants pour leur projet ou leur problème de logement

Le programme local de l'habitat a une durée spécifique de six ans et les partenaires sont les suivants :

- Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- La Région Nouvelle-Aquitaine
- Les communes
- Les acteurs sociaux
- Les bailleurs sociaux

6.9 RECAPITULATIF

LES PROGRAMMES

Programme	Date de début	Date de fin	Porteur de Projet	Territoire
Projet de territoire	2021	2026	CC de Lacq Orthez	CCLO
Contrat d'Objectif Territorial	2021	2025	CC de Lacq Orthez	CCLO
Contrat Local de Santé	2023	2028	Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	PLOBG
Trame Verte et Bleue	2021		CC de Lacq Orthez	CCLO
Contrat Opérationnel de Mobilité	2023		Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves	PLOBG
Territoire d'industrie	2023		CHEMPARC	
Projet Alimentaire Territorial	2023		Pôle Métropolitain du Pays de Béarn	PMPB
Plan Local de l'Habitat	2024	2030	CC de Lacq Orthez	CCLO

QUELQUES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 28 km de voies cyclables prévues à ce jour dans le Contrat Opérationnel de mobilité ;
- 25 000 arbres et arbustes soit 12,5 km de linéaire de haies sont en cours de plantation en 2024 ;
- 80 dossiers de rénovation globale (saut énergétique de plus de 35%) pour des foyers modestes du territoire en 2023.

7 LE PLAN D' ACTIONS

7.1 LA STRUCTURE DES FICHES ACTIONS

La structure de la fiche action est indiquée ci-après. Sont ainsi identifiés :

- les titres
- les cibles et les porteurs de l'action, les échéances
- une présentation de l'action (descriptif, objectifs, état initial, état final souhaité, principales étapes de mise en œuvre)
- les budgets et les moyens humains quand ils sont connus
- les indicateurs de suivi.

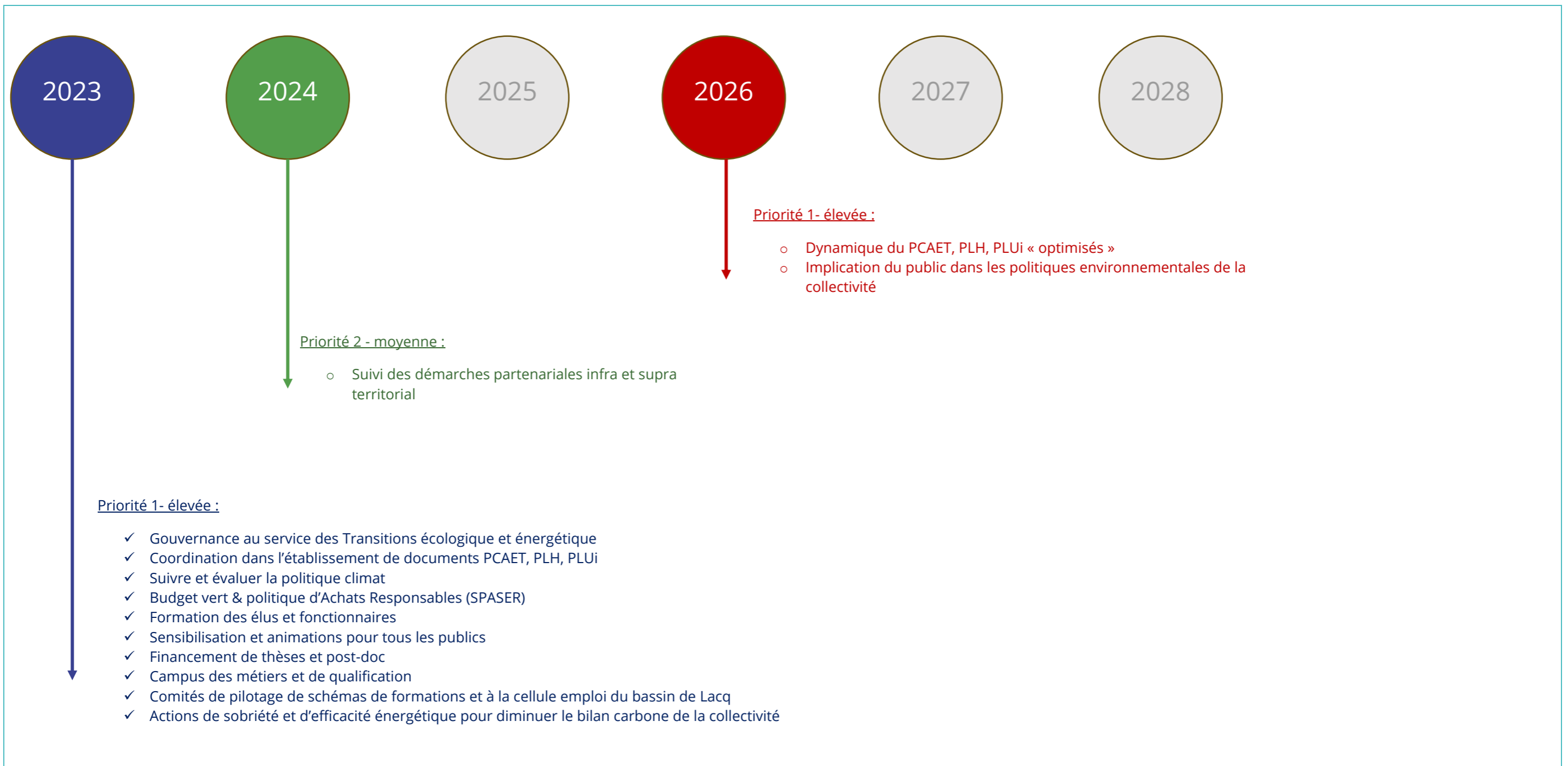
INFORMATIONS GENERALES	PCAET	TITRE 1	AXE
Thématique(s) •	Titre 2		
Sous-thématique(s) •			
Niveau de priorité <input type="checkbox"/> 1-ELEVE <input type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS	PRESENTATION		
Statut <input type="checkbox"/> A VENIR <input type="checkbox"/> EN COURS	<u>Descriptif de l'action :</u>		<u>Etat initial :</u>
Calendrier prévisionnel <i>Année de démarrage :</i> <i>Année de fin :</i> <input type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin	<u>Objectifs :</u>		<u>Etat final souhaité :</u>
Acteurs <i>Cibles :</i> <i>Structure pilote :</i> <i>Élu référent :</i> <i>Services pilotes</i> <i>Direction ou Pôle pilote</i>	<u>Principales étapes de mise en œuvre :</u>		
Echelle territoriale d'action <input type="checkbox"/> CCLO <input type="checkbox"/> Infra territoriale <input type="checkbox"/> Extra territoriale	MOYENS HUMAIN ET FINANCIER		
Fonction de l'action <input type="checkbox"/> Impulser <input type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input type="checkbox"/> Fédérer	<u>Moyens humains :</u> <input type="checkbox"/> ETP ETP : équivalent temps plein	<u>Moyens financiers estimés :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : en k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : en k€	<u>Financeurs :</u> <u>Financements :</u>
Projet ou programme spécifique	INDICATEURS DE SUIVI		
	Indicateurs de performance		Valeur souhaitée
			Etat initial
	ORGANISATION ET PARTENARIAT		
	<i>Compétence :</i> <i>Documents et liens :</i>		<u>Partenaires :</u>

7.2 LES FICHES ACTIONS PAR AXES

AXE 1 : VISION GLOBALE

1.1 Transparence et cohérence des enjeux environnementaux dans les politiques publiques de la cc Lacq-Orthez	1.1.1 Animer et suivre la Transition Ecologique	Contrat d'Objectif Territorial - CCLO ¹		
		Pérenniser une gouvernance interne au service des Transitions écologique et énergétique Priorité 1	Suivre et évaluer la politique climat Priorité 1	Poursuivre la dynamique du PCAET, PLH, PLUi « optimisés » Priorité 1
		Collectivité		Les communes
	2023	2023	2026	
	1.1.2 Rendre transparente l'action de la collectivité	Contrat d'Objectif Territorial - CCLO ¹		
		Élaborer un budget vert - Appliquer la politique d'Achats Responsables (SPASER) Priorité 1	Bâtir un programme de formation des élus et fonctionnaires Priorité 1	
Collectivité				
2023	2023			
1.2 Concertation et sensibilisation	1.2.1 Concerter et communiquer avec la population	Consultation du Public - CCLO ¹	Contrat d'Objectif Territorial - CCLO ¹	
		Amener le grand public à s'impliquer dans les politiques environnementales de la collectivité et voir l'opportunité d'une charte de la concertation Priorité 1	Poursuivre les actions pour tous les publics Priorité 1	
		Territoire de la collectivité		
	2026	2023		
	1.2.2 Coopérer avec les parties prenantes	Contrat d'Objectif Territorial - CCLO ¹		
		Suivre et rendre compte des démarches partenariales infra et supra territorial en lien avec les transitions énergétiques et écologiques Priorité 2		
Infra et supra territorial 2024				
1.3 Exemplarité de la collectivité	1.3.1 Favoriser l'innovation, la formation et l'emploi pour tous	Convention de partenariat avec l'UPPA - CCLO ¹	Campus des Métiers - Rectorat ¹	Territoire d'Industrie - CHEMPARC ¹
		Participer au financement de thèses et post-doc Priorité 1	Être acteur de la création du campus des métiers et de qualification Priorité 1	Participer à des comités de pilotage de schémas de formations et à la cellule emploi du bassin de Lacq Priorité 1
		Le territoire de la collectivité		
	2023	2023	2023	
	1.3.2 Entraîner la population par l'exemple de la CCLO	Bilan d'émission de GES - CCLO ¹		
		Réaliser des actions de sobriété et d'efficacité énergétique pour diminuer le bilan carbone de la collectivité Priorité 1		
Collectivité 2023				

¹ Programme pilote - **Porteur du projet**



INFORMATIONS GENERALES
Thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Stratégie, Organisation interne, coopération et valorisation
Sous-thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Appui méthodologique Organisation Animation et mise en réseau
Niveau de priorité <input checked="" type="checkbox"/> 1-ELEVE <input type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS
Statut <input type="checkbox"/> A VENIR <input checked="" type="checkbox"/> EN COURS
Calendrier prévisionnel Année de démarrage : 2026 Année de fin : <input checked="" type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin
Acteurs Cibles : Collectivité elle-même Structure pilote : CCL0 Élu référent : B. Alcétégay Services pilotes <ul style="list-style-type: none"> Service Climat Air Energie Service Transition Ecologique Service Statistique et Information Géographique Service Habitat Service Urbanisme Direction ou Pôle pilote Direction Générale des services
Echelle territoriale d'action <input checked="" type="checkbox"/> CCL0 <input type="checkbox"/> Infra territoriale <input type="checkbox"/> Extra territoriale
Fonction de l'action <input checked="" type="checkbox"/> Impulser <input type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input checked="" type="checkbox"/> Fédérer
Recommandations PCAET au PLUI Néant

PCAET 1.1 TRANSPARENCE ET COHERENCE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA CC LACQ-ORTHEZ	AXE 1										
1.1.1 Animer et suivre la Transition Ecologique											
PRESENTATION											
Descriptif de l'action : La collectivité a élaboré un projet de territoire et elle a déployé en 2023, une dynamique de mise en œuvre avec des groupes de travail incluant des élus et des fonctionnaires. La collaboration élus-fonctionnaire et la coopération interservices s'organisent et se formalisent autour de la transition écologique. Des indicateurs et l'évaluation des politiques publiques sont à l'étude par enjeu du projet de territoire et plus globalement. Un travail de mutualisation des pratiques et des outils se met en place. Par exemple, le partage des contacts des acteurs du territoire est en réflexion pour favoriser les échanges avec le territoire. La trajectoire du territoire et les aménagements à définir sont référencés dans différents documents cadres comme le PCAET, PLH, PLUi, une optimisation de l'application de ces attentes sur le terrain est à formaliser et à appliquer si concrétisation. Les trois documents PCAET – PLH et PLUi ont validé leur diagnostic en 2023 et les PLH et PCAET ont validé leur stratégie en même temps.	Etat initial : Les groupes de travail et les ateliers du Projet de Territoire ont été réalisés. Une action phare ou plusieurs ont été définies pour l'année 2024 lors de la réalisation de 22 ateliers. 4 formations pour avoir une vision commune des pilotes ont été faites en amont. Des fiches et des cotations des actions sont à l'étude ainsi que des indicateurs de suivi. Une délibération concernant le cadre du plan d'actions du Contrat d'Objectif Territorial a été adoptée en juin 2023. Le COPIL de suivi du PCAET, PLH et PLUi, a été constitué. Les enjeux transversaux ont été définis lors de réunions de travail. Des présentations des diagnostics, stratégies pour chacun des programmes ont été faites dans ce cadre pour avoir une culture commune.										
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Pérenniser une gouvernance interne au service des Transitions écologique et énergétique Suivre et évaluer la politique climat par la création d'un observatoire et par la publication d'une synthèse régulière Poursuivre la dynamique du PCAET, PLH, PLUi « optimisés » par la réflexion autour d'une ingénierie multi-services pour les communes en 2026 après approbation des documents 	Etat final souhaité : Une cohérence et une transparence des actions de la collectivité. Une intégration des enjeux de transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques de la collectivité										
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Création des groupes de travail Animation des groupes de travail Elaboration des indicateurs de suivi des enjeux et des politiques Aboutissement de la réflexion autour d'une ingénierie multi-services pour les communes 											
MOYENS HUMAIN ET FINANCIER											
Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : < 50 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : -	Financeurs : CCL0 - Etat	Sources de Financement : Fonds vert ou Fonds Climat territorial								
INDICATEURS DE SUIVI											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance</th> <th>Valeur souhaitée</th> <th>Etat initial</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Une délibération qui formalise la vision et les engagements de politique générale sur la transition écologique</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Un règlement d'intervention au service des communes</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial	Une délibération qui formalise la vision et les engagements de politique générale sur la transition écologique	1	0	Un règlement d'intervention au service des communes	1	0	
Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial									
Une délibération qui formalise la vision et les engagements de politique générale sur la transition écologique	1	0									
Un règlement d'intervention au service des communes	1	0									
ORGANISATION ET PARTENARIAT		Programmes cadres : Projet de Territoire - Contrat d'objectif territorial									
Compétence : Gestion des politiques de la collectivité Documents et liens : Règlement au service des communes		Partenaires :									



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Stratégie, Organisation interne, coopération et valorisation

Sous-thématique(s)

- Budget et financement
- Marchés publics
- Communication, formation et sensibilisation

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel
Année de démarrage : 2023
Année de fin :
 Action en amélioration continue, sans date de fin

Acteurs

Cibles : Collectivité elle-même

Structure pilote : CCLO

Élus référents :
E. Hanon – H. Poutis – M. Labourdette

Services pilotes

 Service Finances

 Service Marchés publics

 Service Ressources Humaines

Direction ou Pôle pilote
Pôle Ressources

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale
 Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier
 Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI
Néant

PCAET 1.1 TRANSPARENCE ET COHERENCE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA CC LACQ-ORTHEZ

AXE 1

1.1.2 Rendre transparente l'action de la collectivité

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

La collectivité souhaite mettre en place un budget vert pour :

- identifier et évaluer les éléments du budget impactant une ou plusieurs dimensions de l'action de la collectivité et en particulier environnementale,
- mesurer le niveau et la réalité de leur contribution à la transition écologique,
- donner du sens et de la valeur aux actions engagées,
- enrichir les termes de l'arbitrage budgétaire, en dépassant le seul critère de la faisabilité financière pour y adjoindre un critère de faisabilité environnementale.

En parallèle et en complémentarité, la collectivité met en place un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour évaluer les éléments impactant la commande publique en termes social et environnemental, recenser les entreprises locales et faire un livret pour répondre aux conditions, élaborer des critères et les rendre transparents.

La formation des élus et des techniciens est indispensable. La collectivité établit un plan de formation annuel.

Objectifs :

- Élaborer un budget vert
- Appliquer la politique d'Achats Responsables (SPASER)
- Bâtir un programme de formation des élus et fonctionnaires

Etat initial :

Une réflexion a commencé sur l'élaboration d'un budget vert et du SPASER. Un groupe d'élus et de techniciens ont participé à l'évènement organisé à Montpellier par le CNFPT sur la transition écologique. 3 ateliers sur les achats durables ont été proposés aux chefs de services par l'association Aquitaine Achats Responsables A3R.

Etat final souhaité :

Une présentation du budget vert annuellement
Des marchés publics en cohésion avec les achats responsables.
Des élus et des agents formés sur les enjeux climatiques.

Principales étapes de mise en œuvre :

- Entrevues avec les services utilisant les marchés publics pour établir une première liste d'éléments et de critères environnementaux
 - Etablissement des critères et des périmètres pour le budget vert
 - Formalisation du SPASER
 - Faire un bilan annuel de suivi

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains :

1 ETP à 5 ETP
ETP : équivalent temps plein

Moyens financiers estimés :

Fonctionnement : < 50 k€
 Investissement : -

Financeurs :

CCLO - Etat

Sources de Financement :

Fonds vert ou Fonds Climat territorial

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Part du budget étudié dans le cadre du budget vert (%)	30%	0%
Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%)	100%	12%
Nombre d'heures de formation totale dispensé (nombre de personne x le nombre d'heure) (h)	100 heures	0%

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Compétence : Mise en œuvre des politiques de la collectivité

Documents et liens : Analyse budgétaire – Plan Pluriannuel d'Investissement - Règlement du SPASER – Plan de formations



Programmes cadres :

Projet de territoire : Enjeu n°7 - Contrat d'objectif territorial

Partenaires :

AFNOR – A3R – CNFPT – Acteurs du territoire



INFORMATIONS GENERALES
Thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Stratégie, Organisation interne, coopération et valorisation
Sous-thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Communication, formation et sensibilisation Animation et mise en réseau
Niveau de priorité <input checked="" type="checkbox"/> 1-ELEVE <input type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS
Statut <input type="checkbox"/> A VENIR <input checked="" type="checkbox"/> EN COURS
Calendrier prévisionnel <i>Année de démarrage :</i> 2023 <i>Année de fin :</i> 2026 <input type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin
Acteurs <i>Cibles :</i> Tout public du territoire <i>Structure pilote :</i> CCLO <i>Élue référente :</i> B. Alcétégaray <i>Services pilotes</i>  Service Climat Air Energie  Service Communication <i>Direction ou Pôle pilote</i> Pôle Environnement
Echelle territoriale d'action <input checked="" type="checkbox"/> CCLO <input checked="" type="checkbox"/> Infra territoriale <input type="checkbox"/> Extra territoriale
Fonction de l'action <input checked="" type="checkbox"/> Impulser <input type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input checked="" type="checkbox"/> Fédérer
Recommandations PCAET au PLUI Néant



PCAET 1.2 CONCERTATION ET SENSIBILISATION	AXE 1								
1.2.1 Concerter et communiquer avec la population									
PRESENTATION									
Descriptif de l'action : La collectivité envisage de concerter la population sur ses projets. Pour cela, elle souhaite dans un premier temps, afficher ses engagements dans ce domaine et son intention politique. Puis, elle précisera les attentes de la concertation et les modalités de la participation. Au travers de son magazine, elle communique sur les transitions énergétique et écologique. Actuellement, elle propose aux écoles des communes du territoire des animations spécifiques (école de l'énergie, le gaspillage alimentaire, la biodiversité, ...).	Etat initial : Une réflexion a commencé sur cette thématique et le service communication a suivi des formations dans ce sens. Le professeur D. Compagnon a fait une conférence tout public au MIX dans le cadre d'Acclimterra. De plus, des animations ont lieu dans les écoles : l'école de l'énergie et la biodiversité Une entrevue avec les différentes écoles et les élus a eu lieu en fin d'année scolaire 2023 sur le thème de l'énergie, un « padlet » est aussi créé par l'association qui organise les animations - En fin d'année scolaire, une présentation type restitution aux élus avant le conseil communautaire est faite. Des réunions avec les acteurs du territoire ont été menées dans le cadre du PLH, PCAET et PLUi.								
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions pour tous les publics Structurer des animations pour les établissements scolaires Amener le grand public à s'impliquer dans les politiques environnementales de la collectivité et voir l'opportunité d'une charte de la concertation en 2026 	Etat final souhaité : Un mode de communication défini en fonction des thématiques abordées et des cibles. Annuellement, un compte-rendu de ses concertations et de ses actions envers la population et les acteurs publics.								
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Formation des services et en premier le service communication sur la thématique <ul style="list-style-type: none"> Etablir une charte de la concertation avec les élus Elaborer un plan global de concertation pour le grand public et d'animations pour les établissements scolaires <ul style="list-style-type: none"> Choisir les thématiques de la communication Identifier les cibles concernées et les modes de communication adéquats Concerter et communiquer sur une liste prédéfinie Planifier un évènement récurrent pour rendre compte des actions annuellement 									
MOYENS HUMAIN ET FINANCIER									
Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : 50 k€ à 200 k€	Financeurs : CCLO - Etat	Sources de Financement : Fonds vert ou Fonds Climat territorial						
INDICATEURS DE SUIVI									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance</th> <th>Valeur souhaitée</th> <th>Etat initial</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de bilan annuel réalisé</td> <td>5</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>			Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial	Nombre de bilan annuel réalisé	5	0	
Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial							
Nombre de bilan annuel réalisé	5	0							
ORGANISATION ET PARTENARIAT		Programmes cadres : Projet de territoire : Enjeu n°7 - Contrat d'objectif territorial							
Compétence : Animation dans le cadre du PCAET Documents et liens : Charte de la communication		Partenaires : Futur Act – ECOCENE – CEN – Virage Energie - CPIE							



INFORMATIONS GENERALES
Thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Stratégie, Organisation interne, coopération et valorisation
Sous-thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Partenariat et Coopération Valorisation d'actions
Niveau de priorité <input type="checkbox"/> 1-ELEVE <input checked="" type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS
Statut <input type="checkbox"/> A VENIR <input checked="" type="checkbox"/> EN COURS
Calendrier prévisionnel Année de démarrage : 2024 Année de fin : <input checked="" type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin
Acteurs Cibles : Institutionnels Structure pilote : CCLO Élu référent : B. Alcétégaray Services pilotes  Service Climat Air Energie  Communication Direction ou Pôle pilote Pôle Environnement
Echelle territoriale d'action <input type="checkbox"/> CCLO <input checked="" type="checkbox"/> Infra territoriale <input checked="" type="checkbox"/> Extra territoriale
Fonction de l'action <input type="checkbox"/> Impulser <input type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input checked="" type="checkbox"/> Fédérer
Recommandations PCAET au PLUI Néant

PCAET 1.2 CONCERTATION ET SENSIBILISATION	AXE 1															
1.2.2 Coopérer avec les parties prenantes																
PRESENTATION																
Descriptif de l'action : Pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans et des programmes de la collectivité, celle-ci participe à un grand nombre de réunions avec différents acteurs du territoire. Elle souhaite pérenniser et enrichir ces réseaux en les mutualisant. De plus, la collectivité est actrice auprès du Pays de Lacq-Orthez Béarn des gaves, du Pôle métropolitain du Pays de Béarn, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques 64, de la Région Nouvelle-Aquitaine et cela dans plusieurs domaines sans compter les fournisseurs d'énergies. Un recensement de ce travail et sa valorisation est à entreprendre. La collectivité organisera un travail d'animation auprès de communes pour les accompagner dans la transition énergétique. Ce travail passera par une enquête et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire.	Etat initial : Le partage des contacts des ateliers PCAET effectués a été fait avec le PLH et le PLUi. Il manque de vision globale sur le partage d'informations, sur les travaux suivis et sur les différentes tâches effectuées. Des actions à destination des communes réalisées de manière ponctuelle. Manque d'une vision globale.															
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Suivre et rendre compte des démarches partenariales infra et supra territoriales en lien avec les transitions énergétiques et écologiques Lister et contribuer à des projets de cohésion territoriale de taille supérieure et inférieure à l'EPCI et en rendre compte 	Etat final souhaité : Un catalogue des projets suivis et des annuaires spécifiques partagés. Un dispositif de suivi de la transition écologique sur le territoire (échelle communale)															
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Une identification des interlocuteurs de la collectivité et des projets associés Création d'un écosystème coopératif favorable à la transition énergétique et écologique en établissant un annuaire local, en mutualisant les contacts et en favorisant les échanges sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> Insérer les différents plans d'actions dans un outil commun et partagé <ul style="list-style-type: none"> Etablir un bilan annuel Diagnostic communal sur le patrimoine public, les projets locaux Outil de suivi de la progression de la transition énergétique sur le territoire 																
MOYENS HUMAIN ET FINANCIER																
Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : < 50 k€															
Financeurs : CCLO - Etat	Sources de Financement : Fonds vert ou Fonds Climat territorial															
INDICATEURS DE SUIVI																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance</th> <th>Valeur souhaitée</th> <th>Etat initial</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de catalogue des projets extraterritorial</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'annuaires spécifiques infra-territorial par secteur (agricole, tertiaire, résidentiel, industriel, transport)</td> <td>5</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'enquête communale</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de dispositif de suivi du patrimoine communal</td> <td>1</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial	Nombre de catalogue des projets extraterritorial	1	0	Nombre d'annuaires spécifiques infra-territorial par secteur (agricole, tertiaire, résidentiel, industriel, transport)	5	0	Nombre d'enquête communale	1		Nombre de dispositif de suivi du patrimoine communal	1	
Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial														
Nombre de catalogue des projets extraterritorial	1	0														
Nombre d'annuaires spécifiques infra-territorial par secteur (agricole, tertiaire, résidentiel, industriel, transport)	5	0														
Nombre d'enquête communale	1															
Nombre de dispositif de suivi du patrimoine communal	1															
ORGANISATION ET PARTENARIAT																
Compétence : Gestion des politiques de la collectivité Documents et liens : Bilan annuel d'activités	Programmes cadres : Projet de territoire : Enjeu n°7 - Contrat d'objectif territorial Partenaires : Pôle métropolitain du Pays de Béarn, département, Région, ADEME, Etat, TEREKA, RTE, ENEDIS, GRDF, pôle EnR de la DDTM, TE64, ...															



INFORMATIONS GENERALES
Thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> • Activités économiques
Sous-thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> • Attractivité et revitalisation économique • Formation professionnelle
Niveau de priorité <input checked="" type="checkbox"/> 1-ELEVE <input type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS
Statut <input type="checkbox"/> A VENIR <input checked="" type="checkbox"/> EN COURS
Calendrier prévisionnel Année de démarrage : 2023 Année de fin : <input checked="" type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin
Acteurs Cibles : Tout public du territoire Structure pilote : CCLO - CHEMAIR - Cité scolaire de Mourenx Élus référents : C. Lombart - J-M. Bergeret-Tercq Services pilotes  DGA Pôle Animation du Territoire  DGA Pôle Développement économique Direction ou Pôle pilote Pôle Animation du Territoire
Echelle territoriale d'action <input type="checkbox"/> CCLO <input checked="" type="checkbox"/> Infra territoriale <input checked="" type="checkbox"/> Extra territoriale
Fonction de l'action <input checked="" type="checkbox"/> Impulser <input type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input checked="" type="checkbox"/> Fédérer
Recommandations PCAET au PLUI Néant

PCAET 1.3 EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE	AXE 1									
1.3.1 Favoriser l'innovation, la formation et l'emploi pour tous										
PRESENTATION										
Descriptif de l'action : La collectivité participe depuis plusieurs années au financement de thèses et de Post-Doc et de chaires en lien avec la transition énergétique MOVE, TEEN. Elle participe aussi à des actions pour anticiper les besoins futurs en main d'œuvre et à la levée des freins à l'emploi comme la cellule Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales GPECT, la cellule opérationnelle emploi et à l'élaboration du Campus des Métiers et de Qualification.	Etat initial : La collectivité participe déjà à des actions.									
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Participer au financement de thèses et post-doc • Être acteur de la création du campus des métiers et de qualification • Participer à des comités de pilotage de schémas de formations et à la cellule emploi du bassin de Lacq 	Etat final souhaité : Le plein emploi industriel avec l'arrivée des nouveaux projets.									
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à l'élaboration d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Béarn (SLESRI) <ul style="list-style-type: none"> ○ Renouvellement de la convention partenariale avec l'UPPA <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation au financement de la chaire MOVE de l'UPPA ○ Participation à la cellule opérationnelle emploi du bassin de Lacq et au comité territorial de l'emploi ○ Suivre la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales de Territoire d'Industrie 										
MOYENS HUMAIN ET FINANCIER										
Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : < 50 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : -									
Financeurs : CCLO - Etat : France 2030 Banque des Territoires - ADEME - FNADT - Région Nouvelle Aquitaine	Sources de Financement : AAP Territoire d'industrie - AMI Rebond en cours									
INDICATEURS DE SUIVI										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance</th> <th>Valeur souhaitée</th> <th>Etat initial</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Création du Campus des Métiers et de Qualification</td> <td>100%</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Nombre de Comités de Pilotage suivis</td> <td>30</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial	Création du Campus des Métiers et de Qualification	100%	30%	Nombre de Comités de Pilotage suivis	30	2
Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial								
Création du Campus des Métiers et de Qualification	100%	30%								
Nombre de Comités de Pilotage suivis	30	2								
ORGANISATION ET PARTENARIAT										
Compétence : Aides financières en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur - Orientation et formation professionnelle tout au long de la vie Documents et liens : Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Béarn Instances de validation : CHEMAIR - Rectorat - UPPA Pôle Métropolitain du Pays de Béarn	Programmes cadres : Projet de territoire : Enjeu n°3 - Territoire d'Industrie : Axe 1 Partenaires : UPPA - Rectorat - Cités scolaires du territoire - Universlacq - France Travail - Mission locale - Associations Transition & Lacq Plus									



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Stratégie, Organisation interne, coopération et valorisation
- Culture, identité collective, sport

Sous-thématique(s)

- Diagnostic, Objectifs et Stratégie
- Médias et communication

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2023

Année de fin :

Action en amélioration continue, sans date de fin


Acteurs

Cibles : Collectivité elle-même

Structure pilote : CCLO

Élus référents : B. Alcétégay, G. Ducos

Services pilotes

-  Services du Pôle Aménagement
-  Service Déchets
-  Service Informatique

Direction ou Pôle pilote

Pôle Environnement

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale

Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier

Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

Néant

PCAET 1.3 EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

AXE 1

1.3.2 Entrainer la population par l'exemple de la CCLO

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

La collectivité établit tous les 3 ans, son bilan carbone. Ce bilan s'établit à partir des consommations énergétiques de la flotte de la collectivité, de l'éclairage public et des bâtiments, et aussi de son unité de valorisation énergétique, le transport à la demande et le crématorium. Les bilans à venir devront prendre en compte le SCOPE 3. Pour cela, la collectivité doit travailler sur le changement de comportement (poursuivre la gestion des biodéchets et le recyclage des matériaux, finaliser la feuille de route du numérique responsable (loi REEN), établir les règles de la gestion différenciée des espaces verts, réaliser et suivre le plan d'actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PPDLMA), poursuivre le dispositif Eco-Lutz et la rénovation des bâtiments, optimiser et décarboner la flotte, ...)

Etat initial :

Les bilans 2015 – 2018 – 2021 ont été faits. Des consignes de sobriété ont été mises en place dans les bâtiments de la collectivité. Des actions d'efficacité énergétique sont effectuées régulièrement.

Objectifs :

☛ Réaliser des actions de sobriété et d'efficacité énergétique pour diminuer le bilan carbone de la collectivité (éclairage public, numérique responsable, voirie, bâtiments, flotte de véhicules, déchets, matériaux « bas-carbone » ...) et communiquer dessus

Etat final souhaité :

Une diminution des émissions de gaz à effet de serre par sobriété et efficacité énergétique.

Principales étapes de mise en œuvre :

- Elaborer les bilans BEGES selon les nouvelles normes pour les années 2024 et 2027
- Mettre en place des actions pour diminuer les émissions de GES
 - Elaborer un suivi des fluides
- Poursuivre la sobriété énergétique dans les bâtiments
 - Communiquer sur les actions mises en place

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : < 50 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : coût induit non connu à ce stade	Financeurs : CCLO - Etat	Sources de Financement : Fonds Vert
--	---	------------------------------------	---

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Nombre de bilan de BEGES	5	3

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Programmes cadres :

Projet de territoire : Enjeux n°5 – 7 – 11 - Contrat d'objectif territorial

Obligation : Gestion du patrimoine foncier de la collectivité - Bilan des émissions de GES (BEGES) de la collectivité

Documents et liens : Dépôt sur la plateforme de l'ADEME - Rapport BEGES – Magazine de la CC Lacq-Orthez

Partenaire :

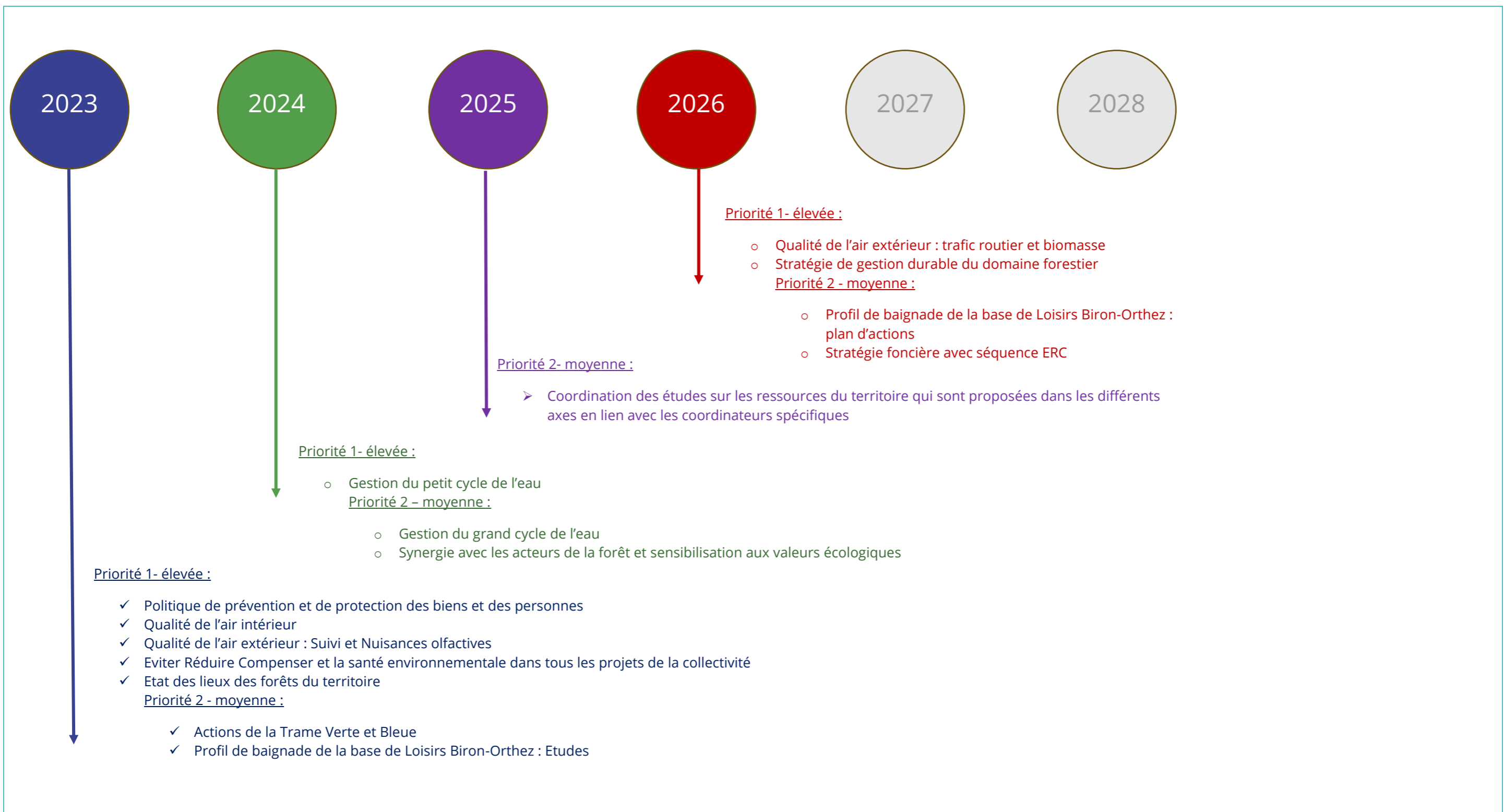
Ademe



AXE 2 : VISION GLOBALE

2.1 Protection des personnes et des biens face aux aléas climatiques, aux risques naturels et technologiques	2.1.1 Établir une politique et l'animer	Protection des biens et des personnes - CCLO ¹			
		Etablir une politique de prévention et de protection des biens et des personnes et l'animer Priorité 1			
		Territoire de la collectivité			
		2023			
2.2 Préservation des ressources naturelles	2.2.1 Avoir une vision partagée des ressources du territoire	Contrat d'Objectif Territorial - CCLO ¹			
		Être partie prenante et capitaliser des différentes études sur les ressources du territoire qui sont proposées dans les différents axes en lien avec les coordinateurs spécifiques Priorité 2			
		Territoire de la collectivité			
			2025		
	2.2.2 Agir sur la qualité de l'air extérieur et intérieur	Qualité de l'air - CCLO ¹	Contrat Local de Santé - PLOG ¹		
		Optimiser le suivi de la qualité de l'air extérieur Priorité 1	Poursuivre le suivi de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments et l'animation associée Priorité 1		
		Territoire de la collectivité			
			2026	2023	
	2.2.3 Répondre aux préoccupations liées à la vulnérabilité en eau	Compétence Eau et Assainissement - CCLO ¹	Prospectiv'eau - PMPB ¹	Base de Biron-Orthez - CCLO ¹	
		Intégrer le volet climatique dans la gestion du petit cycle de l'eau assurée par les services publics d'eau potable et d'assainissement Priorité 1	Suivre la gestion qualitative et quantitative des ressources en eau et sa nécessaire adaptation au changement climatique Priorité 2	Faire évoluer le profil de baignade de la base de Loisirs Biron-Orthez pour garantir une meilleure qualité de l'eau Priorité 2	
Infra et supra territorial		Territoire de la collectivité			
		2024	2024	2026	
2.3 Préservation de la biodiversité et organisation d'une stratégie d'évitement	2.3.1 Préserver et renforcer la biodiversité en améliorant les connaissances et la maîtrise des impacts des actions extérieures	Trame Verte et Bleue - CCLO ¹	Trame Verte et Bleue - CCLO ¹	Trame Verte et Bleue - CCLO ¹	
		Mettre en œuvre les actions de la Trame Verte et Bleue Priorité 2	Poursuivre la démarche ERC et la santé environnementale Priorité 1	Construire une stratégie foncière avec une séquence ERC Priorité 2	
		Territoire de la collectivité			
			2023	2023	2026
	2.3.2 Gérer durablement les forêts du territoire	Trame Verte et Bleue - CCLO ¹	Trame Verte et Bleue - CCLO ¹		
		Approfondir l'état des lieux des forêts du territoire Priorité 1	Développer et animer une stratégie de gestion durable du domaine forestier Priorité 1		
		Territoire de la collectivité			
		2023	2026		

¹ Programme pilote - Porteur du projet



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Nature, Environnement, Air Stratégie, Organisation interne, coopération et valorisation Energie et Climat
Sous-thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Risques naturels Adaptation au changement climatique
Niveau de priorité <input checked="" type="checkbox"/> 1-ELEVE <input type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS
Statut <input type="checkbox"/> A VENIR <input checked="" type="checkbox"/> EN COURS
Calendrier prévisionnel <i>Année de démarrage :</i> 2023 <i>Année de fin :</i> <input checked="" type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin
Acteurs <i>Cibles :</i> Tout public et Territoire de la collectivité <i>Structures pilotes :</i> CCLO – Préfecture - Industries <i>Élu référent :</i> P. Arriau – C. Lombart <i>Services pilotes</i>  Service Environnement  Service Espaces Publics  Service Statistique et Information Géographique <i>Direction ou Pôle pilote</i> Pôle Environnement
Echelle territoriale d'action <input checked="" type="checkbox"/> CCLO <input checked="" type="checkbox"/> Infra territoriale <input checked="" type="checkbox"/> Extra territoriale
Fonction de l'action <input type="checkbox"/> Impulser <input checked="" type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input checked="" type="checkbox"/> Fédérer
Recommandations PCAET au PLUI Interdire les zones constructibles dans les zones inondables (crue centennale) Eviter les zones constructibles dans les secteurs vulnérables à l'érosion et aux coulées de boues Généraliser les schémas de gestion des eaux de pluie et préserver les couvertures boisées dans les secteurs vulnérables (pentes)

PCAET 2.1 PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES, AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

AXE 2

2.1.1 Établir une politique et l'animer

PRESENTATION

Descriptif de l'action : La collectivité suit déjà la problématique des aléas climatiques, les risques naturels et technologiques au travers de plusieurs documents. Etablir une politique de prévention et de protection des biens et des personnes face aux aléas climatiques, aux risques naturels et technologiques : <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre et animer une politique de prévention des risques naturels majeurs prévisibles basée sur la surveillance, la prévision et l'alerte Réaliser des études techniques prospectives pour établir des cartes d'extension et d'intensité des phénomènes afin de maîtriser les conséquences des risques naturels Réduire les expositions à des espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé (moustique tigre, chenille, ambroisie, pollens, etc.) et suivre la connaissance et l'information sur les zoonoses (l'influenza aviaire, la tuberculose bovine, ...) Le Plan de Sauvegarde du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn est actif.	Etat initial : Des documents et des suivis des risques technologiques (PPRT) sont élaborés avec la prise en compte des effets « domino ». Des actions de sensibilisation de réduction des expositions à des espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé (ambroisie, moustique tigre) ont été réalisées. La lutte contre les espèces invasives est aussi intégrée dans la gestion différenciée des espaces publics et dans le choix d'espèces adaptées et endémiques. La participation à des actions de sauvegarde infra-territoriales avec les pompiers impliquant plusieurs communes et aux exercices planifiés par la préfecture a été effectuée Des animations de prévention dans les écoles et des sensibilisations des habitants sur l'importance des dispositifs individuels pour protéger leurs biens des risques qu'ils encourent sont régulièrement accomplies. La couverture du territoire est fonctionnelle avec l'existence de plusieurs plans communaux de sauvegarde (PCS).
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Etablir une politique de prévention et de protection des biens et des personnes et l'animer en particulier en sensibilisant les populations et en mettant en place des outils de gestion dédiés 	Etat final souhaité : Une politique de prévention et de protection des biens et des personnes face aux aléas climatiques, les risques naturels et technologiques. Un ETP pour suivre la politique « Risques »

Principales étapes de mise en œuvre :

- Actualiser le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et établir le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
- Participer aux actions de sauvegarde supra-territoriales du Pôle métropolitain du Pays de Béarn et aux exercices planifiés par la préfecture
 - Pérenniser la télé-alerte et informer de son intérêt
 - Suivre et rendre compte des actions des syndicats rivières dans le cadre de la GEMAPI
 - Valoriser le programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI)
 - Créer un observatoire des aléas et poursuivre la cartographie dans le SIG


MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : < 50 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : coût induit non connu à ce stade	Financeurs : CCLO – Industriels - Etat	Sources de Financement : Fonds spécifiques
--	---	--	--

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Une feuille de route sur la politique de prévention et de protection des biens et des personnes face aux aléas climatiques, les risques naturels et technologiques	100%	20%

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Compétence : Aide technique aux dispositifs d'information, de planification et de prévention des risques technologiques et naturels à l'échelle communautaire (PPRT, PPRI, plans communaux de sauvegarde) Documents et liens : PPRT – PPI – PCS – DICRIM – PAPI – PICS	Programmes cadres : Projet de territoire : Enjeu n°6	
	Partenaires : Syndicats rivières – Industries – Communes	

INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Stratégie, Organisation interne, coopération et valorisation
- Energie et Climat

Sous-thématique(s)

- Partenariat et Coopération
- Adaptation au changement climatique

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2025

Année de fin :

Action en amélioration continue, sans date de fin




Acteurs

Cibles : Territoire de la collectivité

Structure pilote : CCLO - Pôle Métropolitain du Pays de Béarn

Élue référente : B. Alcétégaray

Services pilotes :

-  Service Transition Ecologique
-  Service Statistique et Information Géographique
-  Service Déchets

Direction ou Pôle pilote

Direction Générale

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

Néant

PCAET 2.2 PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

AXE 2

2.2.1 Avoir une vision partagée des ressources du territoire

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

La collectivité est sollicitée pour suivre des études sur le territoire avec le pôle métropolitain du Béarn, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la DDTM.

De son côté, la collectivité va suivre un ensemble de schémas directeurs sur les thématiques des déplacements, des ressources (énergies, eau, matières premières, déchets, ...). Une bibliothèque des études et un catalogage des données seront à constituer.

Un besoin de visualisation des flux, l'identification des prélèvements sur le territoire, les besoins en réutilisation et recyclages des matériaux, et le maillage du stockage des déchets. Un recul sur toutes ces données en fonction des thèmes est à réfléchir et une synthèse de format de restitution et de cartographie est à élaborer globalement et à appliquer pour chaque étude. Une synthèse globale avec des enjeux et des pistes d'actions sera à formaliser.

Objectifs :

- Être partie prenante des différentes études sur les ressources du territoire qui sont proposées dans les différents axes en lien avec les coordinateurs spécifiques
- Capitaliser les différentes études d'amélioration de la connaissance et en faciliter le partage

Etat initial :

Un foisonnement de réunions et de projets sont apparus avec le développement des visioconférences. Des suivis individuels sont effectués.

De plus en plus, le manque de cohésion et de cohérence globale se fait ressentir et nuit à l'efficacité collective.

Etat final souhaité :

Une vision globale et territorialisée des enjeux en lien avec les études menées.

Principales étapes de mise en œuvre :

- Animer et mettre en réseau
- Suivre les différentes études
- Établir une synthèse des enjeux et des actions
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs sur ces thématiques
- Rendre compte de l'avancement des travaux
 - Prioriser les actions à mettre en place

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains :

1 ETP à 5 ETP
ETP : équivalent temps plein

Moyens financiers estimés :

Fonctionnement : < 50 k€
 Investissement : coût induit non connu à ce stade

Financeurs :

CCLO - Etat

Sources de Financement :

Fonds vert

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Un document de synthèse des enjeux	100%	0%

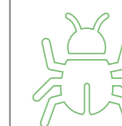
ORGANISATION ET PARTENARIAT

Programmes cadres :

Projet de territoire : Enjeu n°5 - Contrat d'objectif territorial

Partenaires :

Région Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'eau Adour Garonne, le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques 64, la DDTM



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Energie et Climat Nature, Environnement, Air
Sous-thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'air Adaptation au changement climatique
Niveau de priorité <input checked="" type="checkbox"/> 1-ELEVE <input type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS
Statut <input checked="" type="checkbox"/> A VENIR <input type="checkbox"/> EN COURS
Calendrier prévisionnel Année de démarrage : 2023 Année de fin : <input checked="" type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin
Acteurs Cibles : Territoire de la collectivité Structure pilote : CCLO Élus référents : C. Lombart – G. Ducos – M. Olivé – F. Coastedoat Diu Services pilotes : <ul style="list-style-type: none"> Service Climat Air Energie Service Développement Local Service Petite Enfance Service Bâtiment Service Habitat Direction ou Pôle pilote Pôle Environnement
Echelle territoriale d'action <input type="checkbox"/> CCLO <input checked="" type="checkbox"/> Infra territoriale <input type="checkbox"/> Extra territoriale
Fonction de l'action <input type="checkbox"/> Impulser <input checked="" type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input checked="" type="checkbox"/> Fédérer
Recommandations PCAET au PLUI Néant

PCAET 2.2 PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

AXE 2

2.2.2 Agir sur la qualité de l'air extérieur et intérieur

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

Le territoire est suivi pour sa qualité de l'air extérieur, car il a des pôles industriels importants, par Atmo Nouvelle-Aquitaine. La collectivité souhaite communiquer sur la qualité de l'air extérieur sur son site et sur l'application de la CCLO en lien avec Atmo Nouvelle-Aquitaine. De plus, des mesures ponctuelles pourraient être entreprises par Atmo en fonction de problématiques ciblées à l'aide de matériel mobile (Composés Organiques Volatils notamment). Par exemple une cartographie des polluants du trafic routier en amont de l'arrivée des entreprises d'envergures du territoire pourrait être envisagée afin de visualiser les points sensibles, une stratégie et des pistes d'actions. Cette approche pourrait aussi être appliquée à l'utilisation de la biomasse par les industriels. Ces démarches pourraient être refaites pour suivre les évolutions après les arrivées des entreprises.

En 2016, la collectivité a participé à la formation de nez riverains et industriels afin de signaler les nuisances olfactives générées par des installations industrielles. Il faut pérenniser et amplifier ce dispositif pour la mise en œuvre d'actions correctives par les industriels.

La collectivité a instrumenté l'Hôtel de la CCLO et les crèches gérées par la collectivité pour suivre la qualité de l'air intérieur, les températures, le taux d'humidité et les COV (polluants intérieurs).

Etat initial :

La collectivité adhère à Atmo Nouvelle-Aquitaine et le territoire est équipé de 6 stations de mesures fixes pour mesurer la qualité de l'air extérieur. Des campagnes ponctuelles de mesures sont menées par Atmo Nouvelle-Aquitaine en complément des stations fixes. La collectivité a instrumenté quelques bâtiments pour suivre la qualité de l'air intérieur et pour la qualité de vie au travail. Dans le cadre de son guichet Habitat Energie, les conseillers France Rénov conseillent sur la qualité de l'air intérieur dans les logements résidentiels.

Objectifs :

- Optimiser le suivi de la qualité de l'air extérieur
- Réduire les nuisances olfactives en développant le réseau de nez industriels et riverains
- Poursuivre le suivi de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments et l'animation associée
- Cartographier les polluants du trafic routier et des chaudières biomasses en 2026

Etat final souhaité :

Réseau de nez pérenne et opérationnel. Réduction des nuisances olfactives
 La cartographie des polluants du trafic routier avant et après l'arrivée des nouveaux projets industriels.

Principales étapes de mise en œuvre :

- Sensibiliser et communiquer sur le suivi de la qualité de l'air
 - Faire vivre le réseau des nez
- Elaborer le profil olfactif des industries du bassin de Lacq non encore dotées
 - Cartographier les polluants du trafic routier
- Poursuivre la Qualité de Vie au Travail (QVT) et la qualité de l'air intérieur

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : 50 k€ à 200 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : coût induit non connu à ce stade	Financeurs : CCLO - Etat - ADEME	Sources de Financement : Fonds vert Appel à projets AACT-AIR de l'ADEME
--	--	--	--

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Nombre de nez formé	100%	0%
Cartographie des polluants du trafic routier en amont et en aval des arrivées des entreprises d'envergure	2	0

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Obligation : Suivi de la QAI dans les crèches – PCAET – Aménagement durable du territoire
Documents et liens : Mesures de la qualité de l'air intérieur dans les crèches – SignalAir

Programmes cadres :

Projet de territoire : Enjeux n°7 – 10 - Contrat Locale de santé

Partenaires :

Atmo-Nouvelle-Aquitaine - Universlacq



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Eaux, milieux aquatiques et assainissement
- Energie et climat

Sous-thématique(s)

- Eau potable - Assainissement
- Cours d'eau, canaux, plans d'eau
- Adaptation au changement climatique

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2024

Année de fin :

Action en amélioration continue, sans date de fin



Acteurs

Cibles : Territoire de la collectivité

Structure pilote : CCLO - Pôle métropolitain du Pays de Béarn

Élus référents : P. Arriau - G. Ducos - F. Larroque

Services pilotes :

-  Pôle aménagement du territoire
-  Service Environnement
-  Service Tourisme

Direction ou Pôle pilote

Pôle Environnement / Pôle Aménagement

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

Intégrer le scénario +4°C du GIEC et sa déclinaison dans le rapport Adour-Garonne 2050 (- 30% des débits en période d'étiage).

- Autoriser les constructions nouvelles si le gestionnaire de la station d'épuration a prévu des travaux intégrant le scénario +4°C.

PCAET 2.2 PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

AXE 2

2.2.3 Répondre aux préoccupations liées à la vulnérabilité en eau

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

L'enjeu de l'eau sur le territoire est prégnant. Plusieurs conférences de sensibilisation sur ce sujet ont été organisées pour les élus communautaires et les acteurs du territoire (industriels, agriculteurs).

Une étude spécifique associant les syndicats distributeurs d'eau est menée par le Pôle métropolitain du Pays de Béarn. Ces éléments viendront alimenter la réflexion collective lors de la prise de compétence eau et assainissement par l'EPCI en 2026.

La collectivité gère une base de loisirs qui est un lieu de fraîcheur pour les populations en période chaude mais avec le changement climatique, la qualité des eaux du lac (bras mort du gave de Pau et ruisseau de Biron) est dégradée entraînant des fermetures ponctuelles à l'accès de baignade.

Etat initial :

La collectivité suit les consommations d'eau sur le territoire par les différents acteurs.

La compétence « eau et assainissement » devient obligatoire pour la collectivité à partir du 1^{er} janvier 2026.

Objectifs :

- Intégrer le volet climatique dans la gestion du petit cycle de l'eau assurée par les services publics d'eau potable et d'assainissement
- Suivre la gestion qualitative et quantitative des ressources en eau et sa nécessaire adaptation au changement climatique
- Participer à la lutte contre les différentes pollutions des milieux aquatiques
- Etudier, à partir de 2023, et faire évoluer, à partir de 2025, le profil de baignade de la base de Loisirs Biron-Orthez pour garantir une meilleure qualité de l'eau
- Sensibilisation sur la nécessité éventuelle de stockage de l'eau en sous-sol et sur le partage de la ressource en eau.

Etat final souhaité :

La réalisation d'une étude d'hydro-connexion et hydrogéologie de l'eau, Prospectiv'eau, sur le territoire du Béarn est réalisée par le Pôle métropolitain du Pays de Béarn pour comprendre l'alimentation et le stockage de l'eau en sous-sol et sa qualité.

La création d'outils de suivi et d'aide à la décision pour la gestion de l'eau.

Principales étapes de mise en œuvre :

- Sensibiliser à la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs
- Veiller au taux de couverture du territoire par des interconnexions
- Suivre l'analyse de la qualité de l'eau distribuée et des eaux de surfaces
 - Réduire les pollutions pour disposer d'une eau de qualité et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels en lien avec la TVB
- Réfléchir aux liens entre l'urbanisme et l'aménagement avec la gestion de l'eau. Inscrire le périmètre de protection des sources dans le PLUI

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains :	Moyens financiers estimés :	Financeurs :	Sources de Financement :
<input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : 50 k€ à 200 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : coût induit non connu à ce stade	CCLO - Pôle Métropolitain du Pays de Béarn - Agence de l'eau Adour Garonne	Appel à projet de l'Agence de l'eau Adour Garonne

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Etude prospective en lien avec la prise de compétence d'eau potable et d'assainissement	100%	20%

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Programmes cadres :

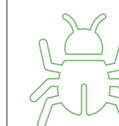
Projet de territoire : Enjeux n°7 - 10 -
Trame Verte et Bleue - Contrat d'objectif territorial - Contrat Local de santé

Compétence : Eau et Assainissement à venir - La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)


Documents et liens : Etude sur la gestion du petit cycle de l'eau

Partenaires :

Agence Adour Garonne, Pôle métropolitain du Pays de Béarn



INFORMATIONS GENERALES
Thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Nature, Environnement, Air Energie et Climat
Sous-thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Biodiversité Solution adaptée sur la nature Adaptation au changement climatique
Niveau de priorité <input checked="" type="checkbox"/> 1-ELEVE <input checked="" type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS
Statut <input checked="" type="checkbox"/> A VENIR <input type="checkbox"/> EN COURS
Calendrier prévisionnel Année de démarrage : 2024 Année de fin : <input checked="" type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin
Acteurs Cibles : Territoire de la collectivité Structure pilote : CLO Élus référents : P. Arriau – F. Larroque – G. Pémartin – G. Ducos Services pilotes :  Service Environnement  Service espaces Publics  Service Foncier Agriculture  Service Tourisme Direction ou Pôle pilote Pôle Environnement
Echelle territoriale d'action <input type="checkbox"/> CLO <input checked="" type="checkbox"/> Infra territoriale <input type="checkbox"/> Extra territoriale
Fonction de l'action <input type="checkbox"/> Impulser <input checked="" type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input checked="" type="checkbox"/> Fédérer
Recommandations PCAET au PLUI Augmenter la désimperméabilisation et le verdissement lors des travaux d'aménagement sur sites existants. Inciter à intégrer le scénario + 4°C dans les projets d'aménagement (canicules, fortes pluies) : ombrages, limitation de l'imperméabilisation.

PCAET 2.3 PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET ORGANISATION D'UNE STRATEGIE D'EVITEMENT	AXE 2												
2.3.1 Préserver et renforcer la biodiversité en améliorant les connaissances et la maîtrise des impacts des actions extérieures													
PRESENTATION													
Descriptif de l'action : La collectivité s'est engagée dans une Trame Verte et Bleue. Il a été effectué un diagnostic du territoire et un plan d'actions, composé de 3 axes (améliorer les connaissances, gestion, sensibilisation et communication) et décliné en 20 actions. Elle promeut pour tout projet interne à la collectivité l'application de l'évitement de l'impact environnemental. Des modalités de gestion des sites de compensation situés sur le territoire de la CLO doivent être connus par la collectivité afin de sensibiliser et d'informer les maires, et ainsi compléter les connaissances sur les fonctionnalités de la TVB du territoire.	Etat initial : La collectivité a développé une action de plantation de haies de 25000 arbres et arbustes. La collectivité va mettre en place des panneaux d'informations dans les boucles biodiversité du plan local de randonnées. La collectivité mène des sensibilisations à la biodiversité auprès des scolaires (écoles primaires). La collectivité travaille en transversalité pour prendre en compte les critères d'évitement, de réduction et de compensation ainsi que ceux de santé environnementale dans les projets de cheminement dans les communes et les stationnements. Des sites où de la compensation a été réalisée par des privés extérieurs au territoire, sont déjà identifiés sur le territoire. Base de loisirs de Biron « poumon vert » de l'agglomération d'Orthez												
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Faire de la biodiversité un indicateur de bonne qualité de vie du territoire en mettant en œuvre les actions de la TVB Poursuivre la démarche Eviter Réduire Compenser et la santé environnementale dans tous les projets de la collectivité Mettre les acteurs en synergie à partir de 2024 et élaborer une stratégie foncière avec ERC en 2026 Valoriser la base de loisirs de Biron comme îlot de fraîcheur 	Etat final souhaité : La réalisation des actions de la Trame Verte et Bleue. De nouvelles actions de gestion de l'eau pluviale comme par exemple, la désimperméabilisation de parkings (neufs et existants). L'identification d'une stratégie foncière avec séquence ERC. Un ETP mutualisé pour la politique ERC et la gestion durable de la forêt.												
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Etre en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine qui dispose de la compétence des sites Natura 2000 Entreprendre les actions de connaissance, de protection et de sensibilisation inscrites dans la Trame Verte et Bleue <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à un plan de gestion de passage des animaux sous la voirie (trame marron, grenouille, ...) <ul style="list-style-type: none"> Inscrire la protection des flux et du stock de carbone et de la TVB dans le PLUI Lancer un AMI de gestion des eaux pluviales par dés-imperméabilisation des sols (2 communes Puyoô et Balansun pourraient être des communes pilotes) <ul style="list-style-type: none"> Echanger avec la DREAL sur la mise en place d'un porté à connaissance des unités de compensation gérées par des opérateurs extérieurs 													
MOYENS HUMAIN ET FINANCIER													
Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : 50 k€ à 200 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : coût induit non connu à ce stade	Financeurs : CLO – Région Nouvelle-Aquitaine – Département 64 – Agence de l'eau Adour Garonne	Sources de Financement : Fonds Vert – Nature et Transition – Appel à projets de l'Agence de l'eau										
INDICATEURS DE SUIVI													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance</th> <th>Valeur souhaitée</th> <th>Etat initial</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Actions de la Trame verte et Bleue</td> <td>100%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Nombre de démarches ERC et santé environnementale</td> <td>5</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Etude de pré-configuration d'unités de compensation</td> <td>100%</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial	Actions de la Trame verte et Bleue	100%	0%	Nombre de démarches ERC et santé environnementale	5	2	Etude de pré-configuration d'unités de compensation	100%	0%
Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial											
Actions de la Trame verte et Bleue	100%	0%											
Nombre de démarches ERC et santé environnementale	5	2											
Etude de pré-configuration d'unités de compensation	100%	0%											
ORGANISATION ET PARTENARIAT													
Compétence : Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire Documents et liens : Trame Verte et Bleue – Trame Noire	Programmes cadres : Projet de territoire : Enjeu n°6 - Trame Verte et Bleue Partenaires : Communes – CEN – Région-Nouvelle-Aquitaine – Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques - EPFL												
													

INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Nature, Environnement, Air
- Energie et Climat

Sous-thématique(s)

- Forêt
- Adaptation au changement climatique

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2024

Année de fin :

Action en amélioration continue, sans date de fin

Acteurs

Cibles : Territoire de la collectivité

Structure pilote : CCLO

Élus référents : P. Arriau, G. Pémartin

Services pilotes :

 Service Environnement

 Service Foncier Agriculture

Direction ou Pôle pilote

Pôle Environnement

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale

Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier

Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

Maintenir les surfaces boisées (forêt-haie) ou prévoir de compenser les surfaces détruites lors de projets d'aménagements (ERC)

PCAET 2.3 PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET ORGANISATION D'UNE STRATEGIE D'EVITEMENT

AXE 2

2.3.2 Gérer durablement les forêts du territoire

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

La forêt a été étudiée dans le cadre de la Trame Verte et Bleue. Les surfaces des forêts, landes et friches boisées augmentent au détriment des terres agricoles. Le domaine forestier comprend surtout des propriétaires privés de petites surfaces. Les modes de gestion visibles parfois sur le territoire interrogent sur l'avenir de ce patrimoine. Une sensibilisation sur ces sujets est indispensable pour l'acceptabilité des prélèvements de la biomasse liés aux développements industriels à venir sur le territoire de la collectivité.

Etat initial :

La collectivité a créé un réseau d'acteurs de la forêt et a proposé une première rencontre. Un retour d'expérience de la charte forestière de la communauté de communes du Clunisois a été réalisé.

Objectifs :

- Approfondir l'état des lieux des forêts du territoire
- Mettre les acteurs de la forêt en synergie à partir de 2024
- Développer et animer une stratégie de gestion durable du domaine forestier en fédérant tous les acteurs de la forêt en 2026

Etat final souhaité :

L'amélioration et la dynamisation de la gestion durable forestière. La valorisation du bois (bois énergie – bois construction) L'amélioration et la préservation du rôle environnemental et social de la forêt. Un ETP mutualisé pour la politique ERC et la gestion durable de la forêt.

Principales étapes de mise en œuvre :

- Présentation des dispositifs envisageables pour la gestion durable de la forêt (enjeux, modalités, budget) et mesurer l'opportunité de développer une charte forestière
 - Suivre la prise en compte du plan Départemental de Protection des Forêts contre les incendies pour les Pyrénées Atlantiques sur le territoire
 - Identifier les forêts appartenant à la collectivité et mettre en place un plan de gestion en intégrant la notion de changement climatique
- Mutualiser les animations à l'échelle du Béarn (appui technique et organisationnel à destination des propriétaires forestiers) et le déploiement d'actions territoriales

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains :	Moyens financiers estimés :	Financeurs :	Sources de Financement :
<input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : 50 k€ à 200 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : coût induit non connu à ce stade	CCLO – Etat – Région Nouvelle Aquitaine - Département 64	Fonds Vert – Appels à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Identification des forêts anciennes	100%	20%
Mise en place d'une gestion sur les forêts de la collectivité	100%	0%
Charte de la gestion durable de la forêt	100%	0%

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Compétence : Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel – Gestion du patrimoine foncier de la collectivité

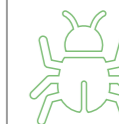
Documents et liens : Cartographie dans le SIG des forêts anciennes - Charte forestière

Programmes cadres :

Projet de territoire : Enjeu n°2 - Trame Verte et Bleue

Partenaires :

CEN – ONF – COFOR – CNPF – Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques – DDTM – Pôle Métropolitain du pays de Béarn – EPFL



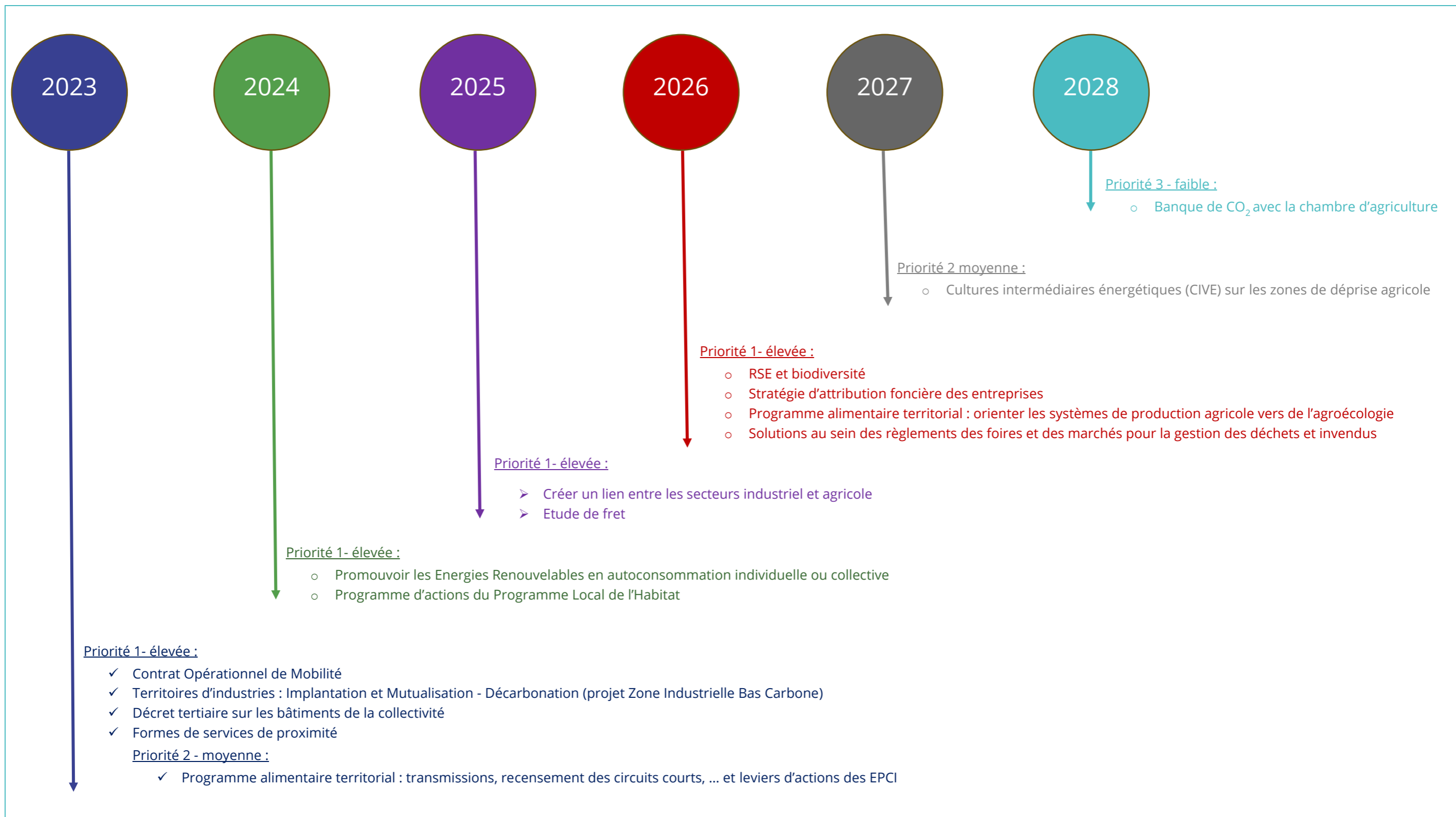
AXE 3 : VISION GLOBALE

3.1 Changement de paradigme de la mobilité	3.1.1 Envisager des solutions adaptées à tous les publics et adaptées au changement	Contrat Opérationnel de Mobilité - PLOGB ¹			
		Mettre en œuvre les actions du Contrat Opérationnel de Mobilité Priorité 1			
		Territoire de la collectivité 2023			
3.2 Cap sur l'écologie industrielle territoriale pour avoir des industries exemplaires et innovantes	3.2.1 Sensibiliser et animer sur les nouveaux enjeux industriels	Stratégie Foncière - CCLO ¹	Territoire d'Industrie - CHEMPARC ¹		
		Etablir une stratégie d'attribution foncière pour l'implantation d'entreprises et de mutualisation des services Priorité 1	Poursuivre les actions de territoires d'industries : étude sur le fret et ressources Priorité 1		
		Territoire de la collectivité 2026			2025
	3.2.2 Suivre les projets existants et à venir pour les insérer dans l'écosystème	Territoire d'Industrie - CHEMPARC ¹	Lien Industrie - Agriculture - CCLO ¹	Industrie et Biodiversité - CCLO ¹	
		Poursuivre les actions de territoires d'industries : décarbonation - projet ZIBaC Priorité 1	Créer un lien entre les secteurs industriel et agricole Priorité 1	Recenser les approches RSE et recenser les actions en lien avec la biodiversité Priorité 1	
Territoire de la collectivité 2023			2025	2026	
3.3 Equilibre entre agricultures alimentaire et énergétique	3.3.1 Affirmer l'engagement de la collectivité pour une agriculture rémunératrice, durable et pérenne	Programme Alimentaire Territorial - PMPB ¹	Banque de CO ₂ - Chambre Agriculture ¹		
		Poursuivre les actions du PAT : transmissions, recensement des circuits courts, ... et étudier les leviers d'action des EPCI Priorité 2	Être partenaire de la chambre d'agriculture pour la création d'une Banque de CO ₂ Priorité 3		
		Territoire de la collectivité 2023			2028
	3.3.2 Impulser de nouveaux usages et de nouvelles pratiques culturales	Programme Alimentaire Territorial - PMPB ¹	Etude CIVE - CCLO ¹		
		Poursuivre les actions du PAT : orienter les systèmes de production agricole vers de l'agroécologie Priorité 1	Faire une étude sur l'opportunité de cultures intermédiaires énergétiques (CIVE) sur les zones de déprise agricole Priorité 2		
Territoire de la collectivité 2026			2027		

¹ Programme pilote - Porteur du projet

3.4 Vers une autonomie énergétique du tertiaire	3.4.1 Amplifier la sobriété et l'efficacité énergétique	Décret tertiaire - CCLO ¹	Organisation rurale commerciale - CCLO ¹	Foires et Marchés - CCLO ¹
		Poursuivre la démarche décret tertiaire sur les bâtiments de la collectivité Priorité 1	Informier sur les différentes formes de services de proximité Priorité 1	Proposer des solutions au sein des règlements des foires et des marchés pour la gestion des déchets et invendus Priorité 1
		Territoire de la collectivité		
	2023		2023	2026
	3.4.2 Promouvoir l'autoconsommation individuelle et collective d'Energies Renouvelables	Autoconsommation - CCLO ¹		
Promouvoir les EnR en autoconsommation individuelle ou collective Priorité 1				
Territoire de la collectivité				
2024				
3.5 Privilégier une logique d'usages pour le résidentiel	3.5.1 Accepter et adhérer à la notion de sobriété d'usages et répondre à tous les parcours de vie	Programme Local de l'Habitat - CCLO ¹		
		Mettre en œuvre le Programme d'actions du PLH Priorité 1		
		Territoire de la collectivité		
2024				

¹ Programme pilote - **Porteur du projet**



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Atténuation
- Mobilité alternative et décarbonée
- Accessibilité

Sous-thématique(s)

- Confort d'été
- Précarité énergétique
- Inclusivité
- Sensibilisation

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2023
Année de fin : 2031

Action en amélioration continue, sans date de fin

Acteurs

Cibles : Tout public du Territoire

Structure pilote : CCBG dans le cadre du COM - L'association Transition pour le programme Territoire Inclusion Mobilité Sobriété (TIMS)

Élu référent : M. Olivé

Services pilotes

 Service Mobilité

 Service espaces Publics

Direction ou Pôle pilote

Pôle Animation du Territoire

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale
 Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier
 Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

Implanter des parkings de covoiturage de préférence sur les parkings déjà existants.
Intégrer les 86 km de pistes cyclables dans le PLUI conformément au schéma cyclable.
Obliger l'implantation de bornes de recharges lors de la création ou la restructuration de surfaces de stationnement supérieure à 1500 m² conformément au décret
Favoriser l'implantation de bornes BioGNV d'ici 2030

PCAET 3.1 CHANGEMENT DE PARADIGME DE LA MOBILITE **AXE 3**

3.1.1 Envisager des solutions adaptées à tous les publics et au changement climatique

PRESENTATION

Descriptif de l'action :
Dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) 2024-2030, les actions retenues sont :

- Développement et extension du service de Transport à la Demande (TAD) - Améliorer l'accès à l'information et promouvoir les services de transports dont collectifs (lignes interurbaines) et de mobilité inclusive - Développer les pratiques de covoiturage et proposition d'outils numériques
- Accompagnement et soutien de projets partenariaux dont le TIMS (covoiturage)
- Poursuite de la mise en œuvre du schéma vélo sur les volets services et animation, réfléchir à la mise en place d'une maison de la mobilité et engager une réflexion sur les Hubs de mobilité autour des gares (intermodalité)
- Recrutement d'un chargé de mission en renfort pour mener les actions du COM

La prise en compte du schéma simplifié de mobilité et des traductions opérationnelles dans les projets d'aménagements. L'accessibilité doit être traitée en parallèle notamment dans le cadre de la commission intercommunale. Une animation spécifique en lien avec les enjeux de l'axe 2 est prévue.

Etat initial :
La CCLO dispose de :

- la gestion d'un service de TAD par délégation de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2012,
- un schéma vélo adopté en septembre 2022 en cours de déclinaison opérationnelle,

Elle intègre dans les projets d'aménagements les mobilités douces. Elle participe aux projets et études Mobilité à l'échelle du Pôle métropolitain du Pôle métropolitain du Pays de Béarn ainsi qu'à la réalisation du SDIRVE. Animations sur les PDE organisées par les associations Transition et Lacq + Politique RH sur le télétravail à la communauté de communes de Lacq Orthez.

Objectifs :

- Favoriser les déplacements de proximité pour répondre aux besoins du quotidien
- Permettre aux habitants du territoire d'être acteur de la transition écologique en changeant les usages en termes de mobilité, créer des parcours fraîcheurs adaptés aux mobilités douces et animer et communiquer sur les solutions de mobilité existantes
- Soutenir et associer les associations locales et les projets collectifs multi partenariaux
- S'approprier la démarche « Rabattre-Transporter-Diffuser » qui s'attache à améliorer les fonctions essentielles de la chaîne intermodale des déplacements - Développer l'usage de services transport collectif intermodal complémentaire à l'offre de transport existante (ligne interurbaine, rail SNCF)

Etat final souhaité :
L'amélioration et la diversification des solutions de mobilités locales. L'inscription des maillages des carburants tels que l'hydrogène, le BIOGNV et l'électricité dans le PLUi. Le traitement de l'accessibilité et la mobilité opérationnelle sur le territoire avec un recrutement. Une information et des animations autour des usages et des services. L'animation des dispositifs partenariaux. Des services de proximité et des dispositifs permettant d'éviter des déplacements

Principales étapes de mise en œuvre :

- o Sensibilisation des publics aux nouveaux usages et pratiques des services de mobilité
 - o Déploiement des cheminements doux dans les polarités et bourgs centres
 - o Déploiement du schéma vélo
 - o Soutenir et engager des projets collectifs multi partenariaux
 - o Bilan carbone de la collectivité qui intègre les déplacements domicile travail
- o Inscrire le schéma de développement commercial dans le PLUI pour maintenir et renforcer les commerces de proximité afin d'éviter des déplacements pour les besoins quotidiens

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains :	Moyens financiers estimés :	Financeurs :	Sources de Financement :
<input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	<input type="checkbox"/> Fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> >500 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : <input checked="" type="checkbox"/> >500 k€	CCLO - Etat - Région Nouvelle-Aquitaine - Département 64	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : <input checked="" type="checkbox"/> >500 k€

INDICATEURS DE SUIVI


Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Nombre d'indicateurs des actions alternatives et de décarbonation (TAD, vélo, TC)	6	2

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Programmes cadres :
Projet de territoire : Enjeu n°4 - **Contrat Opérationnel de Mobilité**

Partenaires :
Région-Nouvelle-Aquitaine - Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques - DDTM
CEREMA - AUDAP -ADEME - CCI

Compétences LOM - Transport à la demande par délégation de la RNA et Délégation de Service Public avec un opérateur local pour l'exploitation du service TAD - Aménagement du territoire /voirie
Règlement d'intervention pour le Transport à la demande et le bouquet de mobilité



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Atténuation
- Changement climatique
- Economie circulaire industrielle

Sous-thématique(s)

- Industries du futur
- Mutualisation foncière et d'usages
- Diagnostics matière et fret

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2023

Année de fin :

Action en amélioration continue, sans date de fin

Acteurs

Cibles : Industriels du territoire

Structure pilote : GIP CHEMPARC - CCLO

Élu référent : D. Rey – G. Pémartin – Jean-Marie Bergeret Tercq

Services pilotes

- Service Aides aux entreprises
- Service Foncier Agriculture

Direction ou Pôle pilote

Pôle Développement Economique

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale

Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier

Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

Néant

PCAET 3.2 CAP SUR L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE POUR AVOIR DES INDUSTRIES EXEMPLAIRES ET INNOVANTES AXE 3

3.2.1 Sensibiliser et animer sur les nouveaux enjeux industriels

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

La collectivité accueille sur son territoire plusieurs entreprises annuellement. Les surfaces dédiées au foncier deviennent plus réduites.

Le fret va augmenter fortement sur le territoire, une organisation des mouvements sera à effectuer.

La collectivité souhaite continuer à suivre le projet Territoire d'industries et en particulier, les nouvelles productions à venir comme l'hydrogène produit industriellement ou natif.

Les industriels qui s'intéressent à une implantation sur le territoire, le sont parce qu'ils connaissent l'existence de synergies entre les industriels locaux et la dynamique engagée dans le cadre de ZIBAC. Une animation spécifique en lien avec les enjeux de l'axe 2 est prévue.

Etat initial :

La collectivité a sensibilisé les industriels au changement climatique lors de plusieurs rencontres.

Objectifs :

- Mutualiser des moyens (équipements, parkings, pipes, ...) et des services (transport, expertises, data, ...)
- Faciliter la réalisation d'une étude sur le fret et favoriser la mutualisation des solutions de mobilités interentreprises
- Suivre le diagnostic matières premières pour partager les ressources spécifiques du territoire dont l'industrie a besoin avec les autres secteurs du territoire (énergies, eau, matières premières, déchets, ...) pour développer l'économie circulaire en 2025
- Etablir une stratégie d'attribution foncière pour l'implantation d'entreprises en cohérence avec les éco conditionnalités de la Région dans le cadre de la feuille de route Néoterra et du Département en 2026 : respect des ressources naturelles – transitions pour tous – écoresponsabilité et décarbonation.

Etat final souhaité :

Une politique d'accueil des entreprises et une stratégie foncière pour continuer à recevoir des entreprises sur le territoire.
Une stratégie systémique des ressources, de l'économie circulaire et des déchets.

Principales étapes de mise en œuvre :

- Sensibiliser au changement climatique (sécurité lors des aléas, îlots de fraîcheur, suivi des consommations d'eau, ...)
- Maîtriser du foncier pour les nouvelles installations et établir une stratégie d'attribution foncière en cohérence avec les éco conditionnalités de la Région et du Département dans les règlements d'intervention
- Sensibiliser aux nouveaux usages en mutualisant les moyens et les services

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

<p>Moyens humains :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein</p>	<p>Moyens financiers estimés :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : >500 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : >500 k€</p>	<p>Financeurs :</p> <p>GIP CHEMPARC – Etat – ADEME - Région Nouvelle-Aquitaine – Industriels - CCLO</p>	<p>Sources de Financement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : <input checked="" type="checkbox"/> 50 k€ à 200 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : <input checked="" type="checkbox"/> >500 k€</p>
--	--	--	---

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Nouveau règlement d'intervention pour l'industrie	100%	0%
Diagnostic matière	100%	0%

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Compétences Soutien à l'implantation d'entreprises et Etude de l'économie du foncier et de l'aménagement

Documents cadres : SrdE2i – Territoire d'industrie

Règlement d'intervention : Aides aux entreprises de production et de services

Programmes cadres :

Projet de territoire : Enjeu n°1 -Territoire d'industrie

Partenaires :

Région-Nouvelle-Aquitaine – Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques –ADEME – Les industriels



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> • Atténuation • Industrie décarbonée • Economie circulaire industrielle
Sous-thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> • Biomasse • Lien agriculture industrie • RSE
Niveau de priorité <input checked="" type="checkbox"/> 1-ELEVE <input type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS
Statut <input type="checkbox"/> A VENIR <input checked="" type="checkbox"/> EN COURS
Calendrier prévisionnel Année de démarrage : 2023 Année de fin : <input checked="" type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin
Acteurs Cibles : Industriels du territoire Structure pilote : GIP CHEMPARC - CCLO Élu référent : D. Rey Services pilotes  Service Aides aux entreprises  Service Foncier Agriculture Direction ou Pôle pilote Pôle Développement Economique
Echelle territoriale d'action <input type="checkbox"/> CCLO <input checked="" type="checkbox"/> Infra territoriale <input type="checkbox"/> Extra territoriale
Fonction de l'action <input checked="" type="checkbox"/> Impulser <input type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input checked="" type="checkbox"/> Fédérer
Recommandations PCAET au PLUI Néant

PCAET 3.2 CAP SUR L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE POUR AVOIR DES INDUSTRIES EXEMPLAIRES ET INNOVANTES AXE 3

3.2.2 Suivre les projets existants et à venir pour les insérer dans l'écosystème

PRESENTATION

Descriptif de l'action : La collectivité suit les prospects et met en lien les différents acteurs industriels pour maintenir un écosystème dynamique sur le territoire. Les industriels ont déposé une candidature « Zones Industrielles Bas Carbone » (ZIBaC). Une Trajectoire de décarbonation a été identifiée. Le dossier déposé comprend des demandes d'études en lien avec la gouvernance et la stratégie, l'Energie Bas Carbone, les valorisations et optimisations, la capture et la valorisation du CO ₂ , l'Eau, les Infrastructures. La phase d'accompagnement s'étale sur 5 à 10 ans. La biomasse est un enjeu de la décarbonation du territoire et le lien entre agriculture et industrie doit être renforcé. Une culture environnementale et sociétale se développe autour de la RSE et doit être aussi mise en lumière pour positiver l'image de l'Industrie.	Etat initial : Les industriels des différentes plateformes se sont fédérés pour déposer un dossier ZIBaC auprès de l'ADEME.
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le projet ZIBaC porté par les industriels existants et à venir • Créer un lien entre les secteurs industriel et agricole en 2025 • Recenser les approches RSE (pratiques éco responsables, compensation, sensibilisation à l'écologie industrielle territoriale, ...) et recenser les actions en lien avec la biodiversité en 2026 	Etat final souhaité : Un bassin industriel moteur de la transition énergétique et de l'économie circulaire, créant de la valeur sur le territoire. Des processus vertueux et sobres (foncier, eau, énergies décarbonées, CO ₂ , ...).



- Principales étapes de mise en œuvre :**
- Réaliser un diagnostic matières premières pour partager les ressources spécifiques du territoire dont l'industrie a besoin (énergies, eau, matières premières, déchets, ...)
 - Développer de nouveaux circuits courts et valoriser les déchets
 - Recenser les actions en lien avec la biodiversité dans les RSE
 - Recenser les terrains en adéquation avec les séquences ERC et étudier la faisabilité d'une stratégie de compensation en lien avec l'action 2.3.1

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : 4 M€ <input type="checkbox"/> Investissement : non connu à ce jour	Financeurs : GIP CHEMPARC ADEME - Etat - Région Nouvelle-Aquitaine - Industriels - CCLO	Sources de Financement : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : 2 M€
--	--	---	--

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Nombre d'études réalisées dans le cadre de ZIBaC	46	1

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Compétences : Développement économique Documents cadres : Loi industrie verte - Territoire d'industrie Règlement d'intervention : ZIBaC de l'ADEME	Programmes cadres : Projet de territoire : Enjeu n°1 -Territoire d'industrie Partenaires : Région-Nouvelle-Aquitaine - Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques 64 - ADEME - Les industriels	
---	--	---

INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Atténuation
- Agriculture rémunératrice
- Circuits courts
- Changement climatique

Sous-thématique(s)

- Animation
- Sensibilisation
- Séquestration naturelle du CO₂

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2023

Année de fin :

Action en amélioration continue, sans date de fin

Acteurs

Cibles : Agriculteurs du territoire

Structure pilote : CCLO – Pôle Métropolitain du Pays de Béarn - Chambre d'Agriculture

Élu référent : G. Pémartin

Services pilotes

 Service Foncier Agriculture

Direction ou Pôle pilote

Pôle Développement Economique

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale

Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier

Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

Maintenir au moins 56% des surfaces agricoles

PCAET 3.3 EQUILIBRE ENTRE AGRICULTURES ALIMENTAIRE ET ENERGETIQUE AXE 3

3.3.1 Affirmer l'engagement de la collectivité pour une agriculture rémunératrice, durable et pérenne

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

L'objectif principal de la collectivité est de favoriser le maintien des exploitations agricoles sur le territoire. La collectivité veut étudier la mise en place d'un outil de test d'activités agricoles pour favoriser l'implantation d'exploitants sur son territoire.

La collectivité souhaite affiner ce qu'elle peut faire dans la thématique et veut développer des outils d'animations pour la mise en place de partenariats entre les différents acteurs du monde agricole afin de faciliter la transmission des exploitations.

La collectivité envisage une étude sur les cultures à venir pour l'orientation des filières du territoire. Les enjeux environnementaux et le changement climatiques seront intégrés.

Cette action est en relation avec l'action 3.3.2.

Etat initial :

La collectivité organise des marchés de producteurs de pays et dans ce cadre met en relation les producteurs du territoire avec une clientèle locale. La collectivité a développé des animations scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines. Des tables de tri ont été mises en place pour prendre conscience de la quantité de biodéchets produits qui pourrait être évitée. Dans les crèches de la collectivité des circuits courts alimentaires ont permis l'obtention de la 2nde carotte. La chambre d'agriculture a présenté son projet de quota carbone au bénéfice des agriculteurs sur le modèle développé à la CC de La Rochelle.

Objectifs :

- Recruter une personne pour passer cette thématique en priorité 1
- Faciliter la transmission et la création d'exploitations
- Introduire dans les règlements d'interventions économiques un dispositif en faveur des agriculteurs et en lien avec la transition écologique (extension du fonds climat air énergie agriculture)
- Poursuivre la valorisation des circuits courts, avoir un recensement des agriculteurs en vente directe, développer les partenariats entre les exploitations et les restaurateurs pour une alimentation locale
- Lutter contre le gaspillage
- Être partenaire de la chambre d'agriculture pour la création d'une Banque de CO₂ en 2028

Etat final souhaité :

L'identification des leviers d'action des EPCI en faveur du monde agricole au regard de la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux (Région, département, communauté de communes) et sur les thèmes du foncier, de la structuration, du type de commercialisation et de création d'atelier de transformation. La pérennisation des activités agricoles sur le territoire avec de nouvelles formes de valorisation en circuits courts et de synergie avec les acteurs locaux. La poursuite du stockage naturel du CO₂ dans le sol et la diminution des GES non énergétiques. Un ETP pour suivre les actions du secteur agricole.

Principales étapes de mise en œuvre :

- Inventaire des exploitations en circuits courts (vente directe, vente en magasin de producteurs, AMAP, ...)
- Recensement des chefs d'exploitation de plus de 55 ans
- Réflexion sur les actions en faveur de l'agriculture pouvant être portées par l'EPCI en respectant les objectifs de l'action 3.3.2
 - Mise en relation des différents acteurs
 - Sensibilisation des publics au gaspillage alimentaire

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains :	Moyens financiers estimés :	Financeurs :	Sources de Financement :
<input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : 50 à 200 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : coût induit non connu à ce stade	Pôle Métropolitain du Pays de Béarn- CCLO	Appel à projets spécifiques

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Nouveau règlement d'intervention pour l'agriculture	100%	0%
Actions de valorisation de circuits courts par l'organisation de marchés de producteurs de Pays	6	6

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Compétences :

Documents cadres : Projet Alimentaire Territorial du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn


Règlement d'intervention : Fonds Climat Air Energie du Territoire

Programmes cadres :


Projet de territoire : Enjeu n°2 - Programme Alimentaire Territorial

Partenaires :

Conseil Départemental des Pyrénées -Atlantiques - CIVAM



INFORMATIONS GENERALES
Thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> Atténuation Pratiques culturelles Changement climatique
Sous-thématique(s) <ul style="list-style-type: none"> CIVE Equilibre alimentaire - énergétique
Niveau de priorité <input checked="" type="checkbox"/> 1-ELEVE <input checked="" type="checkbox"/> 2-MOYEN <input type="checkbox"/> 3-BAS
Statut <input type="checkbox"/> A VENIR <input checked="" type="checkbox"/> EN COURS
Calendrier prévisionnel Année de démarrage : 2026 Année de fin : <input checked="" type="checkbox"/> Action en amélioration continue, sans date de fin
Acteurs Cibles : Agriculteurs du territoire Structure pilote : CCLO – Pôle Métropolitain du Pays de Béarn Élu référent : G. Pémartin Services pilotes  Service Foncier Agriculture  Service Déchets Direction ou Pôle pilote Pôle Développement Economique Projet de territoire Enjeu n°2
Echelle territoriale d'action <input type="checkbox"/> CCLO <input checked="" type="checkbox"/> Infra territoriale <input checked="" type="checkbox"/> Extra territoriale
Fonction de l'action <input checked="" type="checkbox"/> Impulser <input type="checkbox"/> Planifier <input type="checkbox"/> Gérer des flux <input checked="" type="checkbox"/> Fédérer
Recommandations PCAET au PLUI Néant

PCAET 3.3 EQUILIBRE ENTRE AGRICULTURES ALIMENTAIRE ET ENERGETIQUE	AXE 3										
3.3.2 Impulser de nouveaux usages et de nouvelles pratiques culturelles											
PRESENTATION											
Descriptif de l'action : La collectivité s'engage à diminuer les émissions de GES non énergétiques. Elle souhaite impulser le changement de pratiques culturelles en sensibilisant aux enjeux, en recensant les besoins techniques et financiers des agriculteurs pour y arriver. La collectivité souhaite mettre en relation les secteurs agricoles et industriels pour trouver une symbiose entre les besoins et les capacités de fourniture de biomasse sans pénaliser l'agriculture nourricière. Les cultures intermédiaires de valorisation énergétique dont une étude est proposée dans l'action 3.3.1., doivent être en lien avec de nouvelles pratiques culturelles.	Etat initial : La collectivité fait partie du groupe de travail du Programme Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn. L'implantation de nouvelles industries consommatrices de biomasse sur le territoire incite à un rapprochement entre les industriels et les agriculteurs : cela a été abordé par les acteurs en ateliers dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Qualité de l'eau dans le lac du Biron										
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ☛ Orienter les systèmes de production agricole vers de l'agroécologie et de la culture avec la technique de semis direct ☛ Faire une étude sur l'opportunité de cultures intermédiaires énergétiques (CIVE) sur les zones de déprise agricole en 2027 ☛ Appliquer sur le Bassin versant du Biron une expérimentation pour favoriser les pratiques culturelles préservant la qualité de l'eau. 	Etat final souhaité : La pérennisation des activités agricoles sur le territoire avec de nouvelles formes de ressources (nourricière et énergétique) et de synergies avec les acteurs locaux dont le secteur industriel. La valorisation des couverts végétaux et des biodéchets avec des partenariats spécifiques. La proposition d'une mutualisation des outils via des structures existantes ou à créer.										
Principales étapes de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Recensement des structures de mutualisation existantes et de leur offre ○ Réflexion sur les outils à mettre en place pour inciter à l'agroécologie <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en relation des différents acteurs ○ Recensement des zones de déprise agricole ○ Inventaire des activités agricoles énergétiques existantes et possibles <ul style="list-style-type: none"> ○ Expérimentation bassin du Biron 											
MOYENS HUMAIN ET FINANCIER											
Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : 50 à 200 k€	Financeurs : Pôle Métropolitain du Pays de Béarn - CCLO	Sources de Financement : Appel à projets spécifiques								
INDICATEURS DE SUIVI											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance</th> <th>Valeur souhaitée</th> <th>Etat initial</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes spécifiques (délaissé et CIVE)</td> <td>100%</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Conventions de partenariats entre les agriculteurs et les industriels</td> <td>5</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial	Etudes spécifiques (délaissé et CIVE)	100%	0%	Conventions de partenariats entre les agriculteurs et les industriels	5	0	
Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial									
Etudes spécifiques (délaissé et CIVE)	100%	0%									
Conventions de partenariats entre les agriculteurs et les industriels	5	0									
ORGANISATION ET PARTENARIAT		Programmes cadres : Projet de territoire : Enjeu n°2 - Programme Alimentaire Territorial									
Compétences : Politique alimentaire avec un volet agricole (foncier, structuration, type de commercialisation et création d'atelier de transformation) Documents cadres : Projet Alimentaire Territorial du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn Règlement d'intervention : Fonds Climat Air Energie du Territoire		Partenaires : Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques 64 – Chambre d'Agriculture									

INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Atténuation
- Tertiaire
- Commerces ruraux
- Changement climatique

Sous-thématique(s)

- Dernier kilomètre
- Sobriété, efficacité énergétique, EnR
- Tri des déchets

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2023

Année de fin :

Action en amélioration continue, sans date de fin




Acteurs

Cibles : Tertiaire du territoire

Structure pilote : CCLO - Région-Nouvelle-Aquitaine

Élus référents : C. Léchit – G. Ducos

Services pilotes

-  Service Climat Air Energie
-  Service Commerce Artisanat
-  Service Bâtiment
-  Service Déchets

Direction ou Pôle pilote

Pôle Environnement

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale
 Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier
 Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

Recommander la construction de bâtiments bioclimatiques dans les constructions neuves.

PCAET 3.4 VERS UNE AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERTIAIRE AXE 3

3.4.1 Amplifier la sobriété et l'efficacité énergétique

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

Les communes ont la volonté d'amplifier les lieux conviviaux dans les centres-bourgs ruraux. Les polarités sont structurées avec des services mais d'autres formes alternatives de commerces de proximité sont possibles comme des casiers, des tournées, ...

La collectivité propose des éco conditionnalités pour réduire les consommations énergétiques des commerces mais la mise en œuvre doit être plus efficace (diagnostic, mise en œuvre et vérification ex-ante).

La gestion des marchés hebdomadaires est de la compétence communale et une partie des marchés à thèmes et des foires sont de la compétence de la collectivité. La collectivité souhaite homogénéiser les règlements pour introduire le tri des déchets et la valorisation des invendus.

Etat initial :

La collectivité a entamé les études en lien avec le décret tertiaire et elle a embauché un gestionnaire de flux pour le suivi de ses bâtiments et définir des pistes d'économies. Le service Commerce et Artisanat apporte des conseils et un accompagnement pour créer ou développer les lieux de commerces en milieu rural. Il s'interroge de l'arrivée sur le territoire de formes alternatives de commerces et entame une réflexion sur l'organisation, les emplois et la maîtrise de cette forme de commerce ainsi que les règles d'urbanisme à associer. Un règlement d'intervention pour le commerce et l'artisanat est opérationnel.

Etat final souhaité :

La mise en place d'une méthodologie d'implantation de commerces alternatifs en milieu rural

Un maillage équilibré répondant au besoin de tous

Un règlement avec des éco conditionnalités et un autre règlement concernant les actions collectives de proximité sur le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves

La connaissance des flux énergétiques du secteur tertiaire et suivi des étiquettes énergétiques des bâtiments tertiaires

- Objectifs :**
- Poursuivre la démarche décret tertiaire sur les bâtiments de la collectivité
 - Informer sur les différentes formes de services de proximité limitant les émissions de GES liées aux déplacements
 - Instaurer des éco conditionnalités pour les aides financières en lien avec les entreprises commerciales et artisanales
 - Proposer des solutions au sein des règlements des foires et des marchés pour la gestion des déchets et invendus (tri des déchets, recyclage, économie circulaire, ...) en 2026
- Principales étapes de mise en œuvre :**
- Etudier les modèles économiques existants pour les solutions de commerces alternatifs en milieu rural
 - Adapter aux demandes des communes
 - Accompagner des projets pilotes
 - Se rapprocher de la Chambre des Métiers et s'approprier les actions de transitions écologiques menées pour les acteurs locaux
 - Contacter les structures de l'ESS, les fédérations de professionnels, les Offices de Commerce et de l'Artisanat, ...
 - Effectuer un benchmark des règlements de marché et les faire évoluer en lien avec le service déchets pour des sensibilisations et de l'opérationnalité

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains : <input checked="" type="checkbox"/> 1 ETP à 5 ETP ETP : équivalent temps plein	Moyens financiers estimés : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement : >500 k€ <input checked="" type="checkbox"/> Investissement : >500 k€	Financeurs : CCLO - ADEME- Région-Nouvelle-Aquitaine	Sources de Financement : Fonction des futures actions collectives de proximité
--	--	--	--

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Inscription des bâtiments de la collectivité sur OPERAT	100%	40%
Nouveau règlement d'intervention pour le commerce et l'artisanat	100%	0%

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Compétences : Gestion du patrimoine foncier de la collectivité - Bilan des émissions de GES (BEGES) de la collectivité - Politique locale du commerce

Documents cadres : Règlement d'intervention pour les commerces et l'artisanat

Programmes cadres :

Projet de territoire : Enjeu n°3

Partenaires :

Bilan Carbone - ADEME – CCI – Chambre des Métiers



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Atténuation
- Tertiaire
- Autoconsommation

Sous-thématique(s)

- Sobriété, efficacité énergétique, EnR
- Réseau de chaleur

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2024

Année de fin :

Action en amélioration continue, sans date de fin


Acteurs

Cibles : Tertiaire du territoire

Structure pilote : CCLO -TE64

Élus référents : B. Alcétégaray – J-M Bergeret-Tercq – M. Léchit

Services pilotes

 Service Climat Air Energie

 Service Commerce Artisanat

 Service Statistique et Information Géographique

Direction ou Pôle pilote

Pôle Environnement

Echelle territoriale d'action

CCLO Infra territoriale Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

D'autoriser le micro-éolien (< 12m)

D'autoriser le PV au sol dans les zones pavillonnaires et proche des entreprises (projet inférieur à 36 kVA).

D'autoriser les nouveaux sites hydroélectriques si le projet améliore la transparence écologique de l'ouvrage existant

De favoriser l'installation photovoltaïque en toiture.

D'autoriser les panneaux Photovoltaïques sur sols agricoles conformément aux directives

PCAET 3.4 VERS UNE AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERTIAIRE

AXE 3

3.4.2 Promouvoir l'autoconsommation individuelle et collective d'Énergies Renouvelables

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

Le dernier volet du triptyque après sobriété et efficacité énergétique est la mise en place d'énergies renouvelables. L'objectif pour la collectivité est aussi de promouvoir l'autoconsommation collective et individuelle.

Le secteur tertiaire n'est pas protégé par un bouclier tarifaire pour l'électricité aussi l'autoconsommation est une solution pour y remédier. De plus, la loi Climat et Résilience oblige de positionner des ombrières photovoltaïques sur les parkings dans certains cas. Des opérateurs arriveront probablement avec des propositions d'injection sur le réseau clés en main. La collectivité souhaite montrer que d'autres modèles, autre que l'injection sur le réseau, sont possibles.

Etat initial :

La collectivité a signé un contrat d'objectif avec Territoire d'Énergies Pyrénées Atlantiques, TE64, pour l'implantation d'énergies renouvelables. Elle suit les études de faisabilité des tracés de réseaux de chaleur sur Orthez et Mourenx.

Objectifs :

- Promouvoir les EnR en autoconsommation afin d'éradiquer des énergies carbonées (fuel, gaz citerne) avec TE64
- Créer une boîte à outil pour l'autoconsommation individuelle et collective à partir d'expériences spécifiques
- Suivre l'implantation de réseaux de chaleur sur Mourenx et Orthez
- Cartographier les zones d'énergies renouvelables pour le SIG.

Etat final souhaité :

La sensibilisation aux nouvelles réglementations (BBC et RE 2020) demandées pour les bâtiments et incitation par un livret conseil à l'usage d'EnR en autoconsommation en amont du permis de construire.

Principales étapes de mise en œuvre :

- Sensibiliser les communes à l'autoconsommation individuelle et collective
- S'appuyer sur la boîte à outils de la Région sur l'autoconsommation collective des entreprises pour l'appliquer à tous les cas
 - Décrypter les modèles économiques et juridiques
 - Appliquer sur une configuration de parking de la collectivité
- Accompagner techniquement des projets pilotes communaux d'autoconsommation collective

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains :

- 1 ETP à 5 ETP
ETP : équivalent temps plein

Moyens financiers estimés :

- Fonctionnement : >500 k€
 Investissement : >500 k€

Financeurs :

CCLO - TE64 - Etat (fonds chaleur)

Sources de Financement :

- Fonctionnement : 50 k€ à 200 k€
 Investissement : >500 k€

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Réalisation de boucles en autoconsommation collective	3	0
Boîte à outil	100%	0%

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Programmes cadres :

Projet de territoire : Enjeux n°3 - 7

Compétences Documents cadres : Aménagement durable du territoire
Règlement d'intervention :

Partenaires :

Région-Nouvelle-Aquitaine -ADEME - CCI - Chambre des Métiers - TE64 - Communes



INFORMATIONS GENERALES

Thématique(s)

- Atténuation
- Habitat
- Précarité énergétique

Sous-thématique(s)

- Sobriété, efficacité énergétique
- EnR
- Sobriété d'usages

Niveau de priorité

1-ELEVE 2-MOYEN 3-BAS

Statut

A VENIR EN COURS

Calendrier prévisionnel

Année de démarrage : 2024

Année de fin :

Action en amélioration continue, sans date de fin

Acteurs

Cibles : Tout public du territoire

Structure pilote : CCLLO - Région-Nouvelle-Aquitaine - ANAH

Élus référents : M. Olivé

Services pilotes

-  Service Habitat
-  Service Climat Air Energie
-  Service Urbanisme

Direction ou Pôle pilote

Pôle Animation du Territoire

Echelle territoriale d'action

CCLLO Infra territoriale

Extra territoriale

Fonction de l'action

Impulser Planifier Gérer des flux Fédérer

Recommandations PCAET au PLUI

Recommande la construction de bâtiments bioclimatiques dans les constructions neuves. Inciter à intégrer le scénario + 4°C dans les projets d'aménagement (canicules, fortes pluies) : ombrages, limitation de l'imperméabilisation.

PCAET 3.5 PRIVILEGIER UNE LOGIQUE D'USAGES POUR LE RESIDENTIEL

AXE 3

3.5.1 Accepter et adhérer à la notion de sobriété d'usages et répondre à tous les parcours de vie

PRESENTATION

Descriptif de l'action :

L'application du Zéro Artificialisation Nette conduit à concevoir d'autres formes d'habitat et d'autres usages. En particulier, le renouvellement urbain au travers de la reconquête de logements vacants, de recyclage urbain comme le changement de destination ou la division de logements ainsi que la démolition-reconstruction sont privilégiés au travers de la stratégie du PLH. Les espaces autour de ces logements doivent être pensés autrement pour prendre en compte le changement climatique (confort d'été en particulier) et la qualité de l'air. Le choix des énergies renouvelables est donc un fort enjeu. Le développement d'une offre de logements adaptés à tous les parcours de vie (vieillesse, jeunes, foyers modestes, ...) et en réponse aux besoins spécifiques.

Etat initial :

La collectivité s'investit depuis plusieurs années dans le Guichet Habitat Energie et ses rôles : améliorer le confort d'été et d'hiver et les performances énergétiques des logements, lutter contre l'habitat indigne et indécents, informer et accompagner les habitants et les acteurs relais (communes, partenaires, ...). Etablir une veille sur les copropriétés de Mourenx et d'Orthez. Elle accompagne les demandeurs d'aides MaPrimRénov dans leur démarche : information sur les aides financières, conseils techniques et visite de logements. Elle peut effectuer certaines démarches administratives pour le demandeur quand il est en rupture numérique.

La collectivité est engagée auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques 64 dans le PIG BCS et auprès de l'ANAH dans une OPAH RU sur Orthez au profit des foyers modestes en priorité.

Le guichet est labellisé Mon Accompagnateur Renov (MAR) et doit réfléchir à la façon de s'approprier cette nouvelle approche.

Objectifs :

- Affirmer le rôle du guichet Habitat Energie (conseils, accompagnements, animations et sensibilisations, réseaux d'acteurs, ...)
- Réaliser une étude pré-opérationnelle sur les polarités d'appui et autres centres-bourgs afin d'étudier l'opportunité de mettre en place une OPAH RU multisites tout en créant une boîte à outils pour traiter l'habitat vacant et/ou dégradé sur tout le territoire
- Faire évoluer les règlements d'intervention pour tous
- Travailler sur la qualité des formes urbaines favorisant la sobriété foncière, la qualité de vie, et la prise en compte du changement climatique
- Sensibiliser aux énergies renouvelables en autoconsommation individuelle et collective en lien avec la fiche 3.4.2

Etat final souhaité :

- Le soutien à la rénovation performante plutôt que la construction.
- Un dispositif de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs
- La création d'une boîte à outils juridiques, administratifs et financiers pour toutes les communes pour traiter l'habitat vacant et très dégradé.
- La sobriété foncière et d'usages, et la qualité urbaine et architecturale de l'habitat des nouvelles opérations
- La promotion d'énergies renouvelables ainsi que les produits biosourcés, recyclés et locaux
- La mise à disposition d'un cadastre solaire
- La mise en œuvre du plan d'actions du Programme Local de l'Habitat en réponse aux parcours de vie

Principales étapes de mise en œuvre :

- Définir le rôle et les partenaires du guichet habitat énergie dans le cadre de la mise en place du MAR
- Effectuer le repérage terrain pour chaque cœur de bourgs et villes dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle avec les élus communaux
 - Définir le niveau et les performances énergétiques et environnementales à atteindre pour les aides financières de la collectivité
- Définir les outils et les leviers pour changer le modèle de développement urbain en s'appuyant par exemple sur un architecte conseil santé environnementale et en définissant des OAP et/ou charte de qualité urbaine
- Acter un partenariat avec une société créatrice de cadastre solaire pour le site internet de la collectivité

MOYENS HUMAIN ET FINANCIER

Moyens humains :

- 1 ETP à 5 ETP
ETP : équivalent temps plein

Moyens financiers estimés :

- Fonctionnement : en cours d'évaluation dans le PLH
- Investissement en cours d'évaluation dans le PLH

Financeurs :

CCLLO - Région Nouvelle-Aquitaine
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
ANAH - Banque des Territoires

Sources de Financement :

En cours d'évaluation dans le PLH

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de performance	Valeur souhaitée	Etat initial
Nombre de fiches actions du PLH réalisées	21	0

ORGANISATION ET PARTENARIAT

Compétences : Elaboration, approbation et suivi du programme local de l'habitat (PLH)

Règlement d'intervention : Habitat public, Habitat privé

Programmes cadres :

Projet de territoire : Enjeu n°8 - **Programme Local de l'Habitat**

Partenaires :

Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques - ADEME - ANAH - Bailleurs sociaux - Communes



7.3 COMMENT LA COLLECTIVITE ATTEINT-ELLE LES OBJECTIFS D'ENERGIES RENOUVELABLES DE LA STRATEGIE AU TRAVERS DU PLAN D' ACTIONS ?

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire se retrouve dans un ensemble d'actions portées par les acteurs du territoire.

Les développements les plus importants sont portés par les industriels au travers du projet ZIBaC. En particulier, l'implantation d'une chaudière bois sur un site industriel existant inscrit dans la ZAEnR de la commune de Mont et une implantation à venir dans le cadre du projet ECHO : une première estimation des productions des 2 projets correspond à environ 21 MW. De plus, la récupération d'énergie fatale sur des processus industriels est aussi prévue.

Les projets de développement solaire, thermique ou électrique, se retrouvent dans toutes les actions de l'axe 3.

Deux actions n'ont pas été transcrites dans le plan d'actions car à ce stade, ce sont des intentions. Il s'agit :

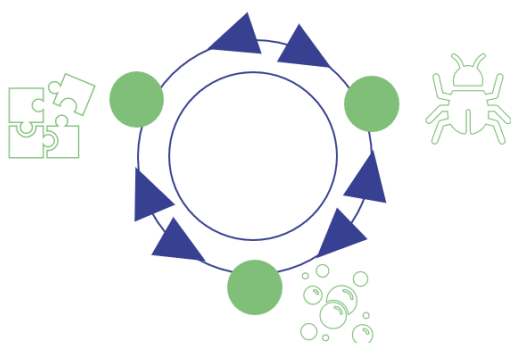
- de l'étude de Total Energie et de PAPREC pour la mise en place d'un « déconditionneur » ou équipement de déconditionnement. C'est une machine permettant de traiter un flux de biodéchets emballés pour séparer le contenu organique des contenants en l'épurant autant que possible de toutes matières non fermentescibles.
- de la demande des producteurs d'énergie électrique qui souhaiteraient augmenter, pour 2 centrales hydrauliques, leur capacité d'un tiers en installant de nouvelles turbines et ainsi d'accroître leur production de l'ordre de 6 MW.

La collectivité soutient ces deux actions.

8 PRISE EN COMPTE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale a conduit à une réécriture de la fiche 2.3.1.

Dans cette partie, nous reprenons les points forts et de vigilance de l'évaluation environnementale pour faire un complément d'informations.



La collectivité prendra en compte les points de vigilance indiqués et souhaite préciser que les actions des différents axes sont liées entre elles, que des liens forts existent surtout entre les fiches actions de l'axe 3 et de l'axe 2 mais évidemment aussi avec l'axe 1.

- Action 2.3.2 : Gérer durablement les forêts du territoire
 - Les continuités écologiques entre les vieilles forêts, les forêts récentes et les forêts productives doivent être assurées.
 - Une étude de la qualité de l'air extérieur est prévue dans l'action 2 en complément de l'existant.

- Une étude sur l'impact du changement climatique est en cours avec l'INRAE : des liens de connaissance et de compréhension sont à tisser suite à cette expérimentation.
- Action 3.1.1 : Envisager des solutions adaptées à tous les publics et adaptées au changement
 - La collectivité met en place une interne une transversalité en aval des projets pour mettre en place la séquence ERC. Cette action inclut les enjeux environnementaux. Une vigilance particulière sera faite.
- Action 3.2.1 : Sensibiliser et animer sur les nouveaux enjeux industriels
 - Les industriels qui s'intéressent à une implantation sur le territoire, le sont parce qu'ils connaissent l'existence de synergies entre les industriels locaux et la dynamique engagée dans le cadre de ZIBAC.
 - La connaissance s'amplifie sur le territoire et sur les limites du territoire pour accueillir dans de bonnes conditions les projets.
 - Cette action est en lien avec les actions de l'axe 2 et en particulier l'action 2.2 Préservation des ressources naturelles.
 - Il est prévu la mise en place d'un règlement d'intervention avec des écoconditionnalités.
- Action 3.3.1 : Affirmer l'engagement de la collectivité pour une agriculture rémunératrice, durable et pérenne
 - Les exploitants existants sur le territoire ont conscience des enjeux environnementaux et ils sont en demande d'animations complémentaires et de visibilité de leurs actions.
 - Une écoconditionnalité est à l'étude dans le règlement d'interventions.
 - Cette action est en lien avec les actions de l'axe 2 et en particulier, du 2.2 Préservation des ressources naturelles.
- Action 3.3.2 : Impulser de nouveaux usages et de nouvelles pratiques culturelles
 - Un label végétal local pourra être proposé et voire une bonification dans le règlement d'intervention.
- Action 3.4.2 : Promouvoir l'autoconsommation individuelle et collective d'énergies renouvelables
 - Une attention sera portée sur les enjeux indiqués.
- Action 3.5.1 : Accepter et adhérer à la notion de sobriété et répondre à tous les parcours de vie
 - Une attention sera portée sur les enjeux indiqués